

RAPPORT ANNUEL 2017

Le Mot du Président

Les principaux faits marquants de l'année 2017

En 2017, de nombreux travaux ont pu être menés à leur terme :

- Procédure d'enquête publique du SAGE élaboré en régie (PAGD, règlement, rapport d'évaluation environnementale et pièces annexes).
- Lancement et programmation du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).
- Suivi Qualité & Quantité des ressources et convention R&D avec le BRGM pour la reprise du modèle quantitatif du bassin. Préparation du diagnostic agricole de territoire et suivi des études de gestion quantitative (Autorisation Unique de Prélèvements, Prises d'eau en Loire et Lutte antigel).
- Suivi et appui des études Milieux Aquatiques (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et inventaires Zones Humides).
- Appui à la prise de compétences GEMAPI et organisation de la mise en œuvre du SAGE pour le bassin-versant.
- Edition de la Lettre numérique du SAGE et la préparation de la diffusion du rapport simplifié du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau et sa cellule d'animation ont connu des changements à savoir l'arrivée de nouveaux élus au sein de la CLE ainsi qu'un nouvel agent pour l'administration des données et la communication.

Retrouvez le détail de ces principales étapes au fil des pages du rapport annuel.

Très bonne lecture,
Jeannick CANTIN
Président de la Commission Locale de l'Eau

Sommaire

1 Présentation du Sage et rappel du contexte	2
1.2 Le Calendrier du SAGE du bassin de l'Authion	4
1.3 Enjeux et objectifs spécifiques du SAGE Authion	6
1.4 L'organisation du SAGE Authion	7
2 Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE, autres réunions ou actions	9
2.1 Activité des instances du Sage (Bureau et CLE)	9
2.2 Projet de SAGE, suivi de la GEMAPI et de l'étude gestion quantitative-volumes prélevables	10
3. Actions de communication	12
3.1 Site internet du SAGE Authion	13
3.2 Le 4 pages de synthèse et le rapport simplifié du SAGE	14
3.3 Journées de sensibilisation, d'échanges techniques et formation 2017	15
3.4 Les lettres d'information du SAGE	18
4. Suivi des mesures par masses d'eau	19
4. Suivi de la qualité et de la quantité des eaux	21
5. Le budget	21
6. Bilan 2017-Perspectives 2018	23

ANNEXES

Validé en Bureau de CLE le lundi 12 mars 2018.



[L'Authion au qué d'Arcy. Crédit Photo SAGE.](#)

1 Présentation du Sage et rappel du contexte

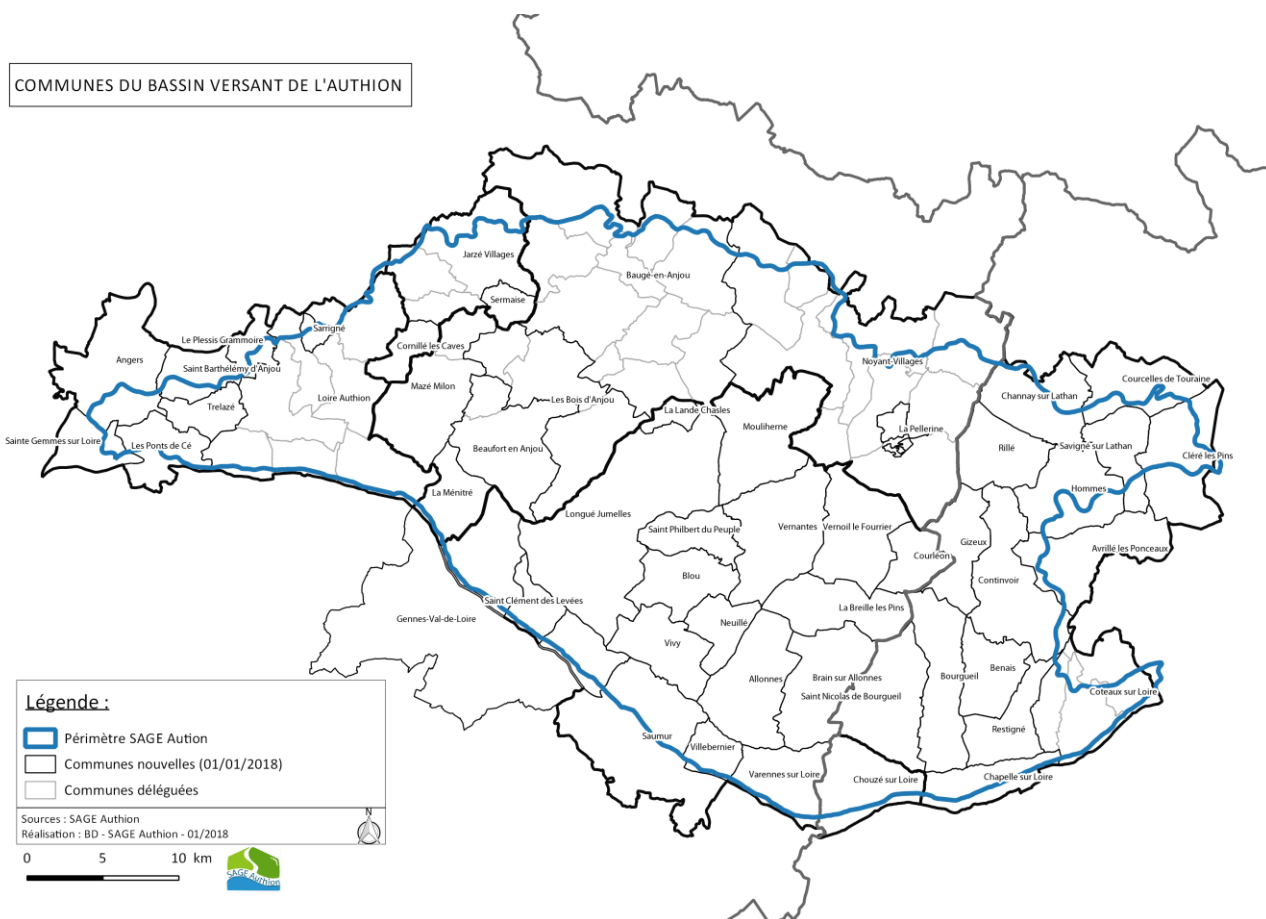
1.1 Le territoire du SAGE Authion

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a confirmé le bassin de l'Authion comme bassin pour lequel « l'élaboration ou la mise à jour d'un SAGE est dite « nécessaire » pour parvenir à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés ».

Un arrêté inter-préfectoral a été pris le **26 novembre 2004** pour en définir le périmètre. Il englobait 84 communes, dont 66 répertoriées sur le département de Maine et Loire (49) – Région Pays de Loire - et 18 sur le département d'Indre et Loire (37) - Région Centre.

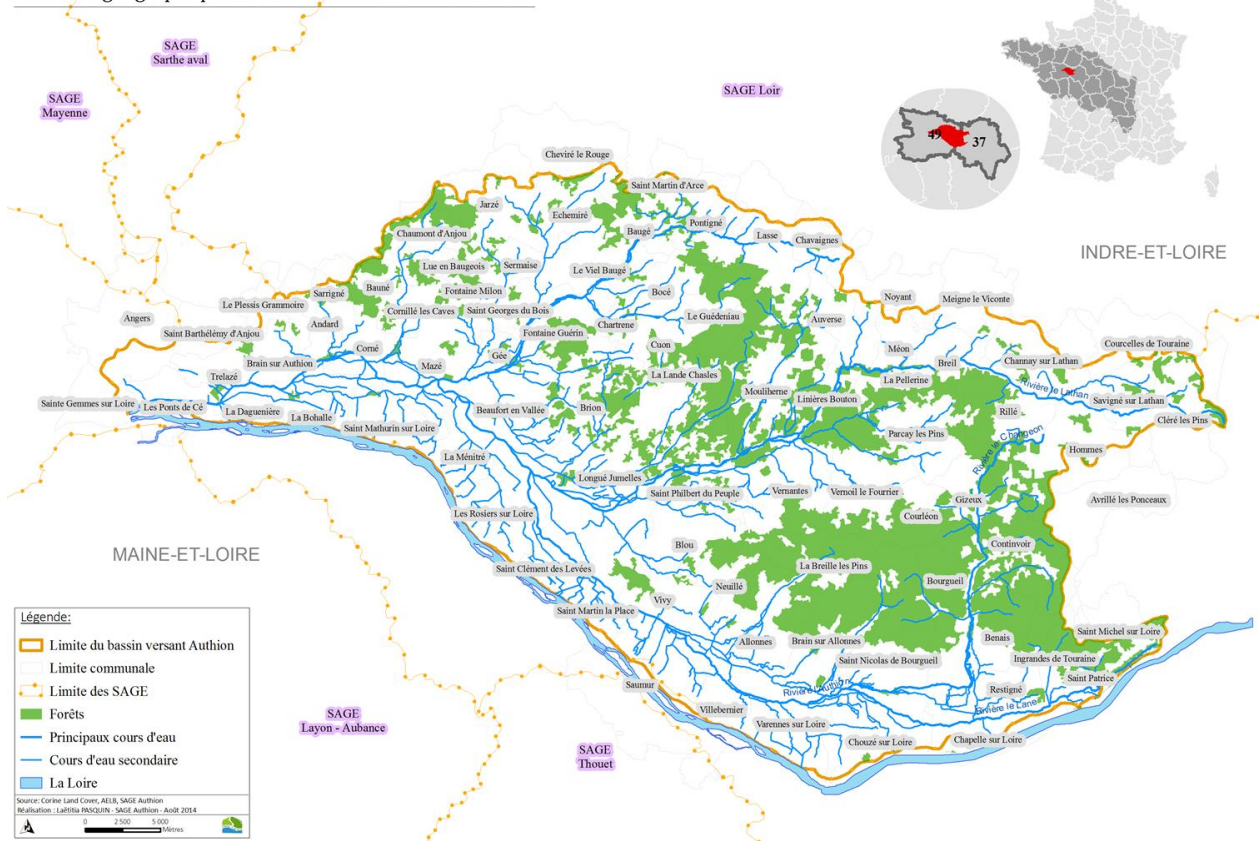
Il concernait auparavant 84 communes avant le 01/01/2016. Aujourd'hui, avec la réforme territoriale, après le 01/01/2017, il englobe désormais 52 communes, dont :

- 36 communes en Maine et Loire regroupés en 2 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et 1 communauté urbaine.
- 16 communes en d'Indre et Loire regroupés en 1 communauté de communes.



Le périmètre du SAGE a été établi sur les limites du bassin hydrographique de l'Authion et de ses affluents ; il s'étend sur une surface de 1 491 km².

Contexte géographique du bassin versant de l'Authion



Le bassin versant est bordé à l'Ouest et au Nord par le territoire du SAGE du bassin du Loir avec qui il partage en partie 14 communes.

Toute sa limite Sud est constituée par la Loire qui constitue un axe d'alimentation majeur pour le territoire.

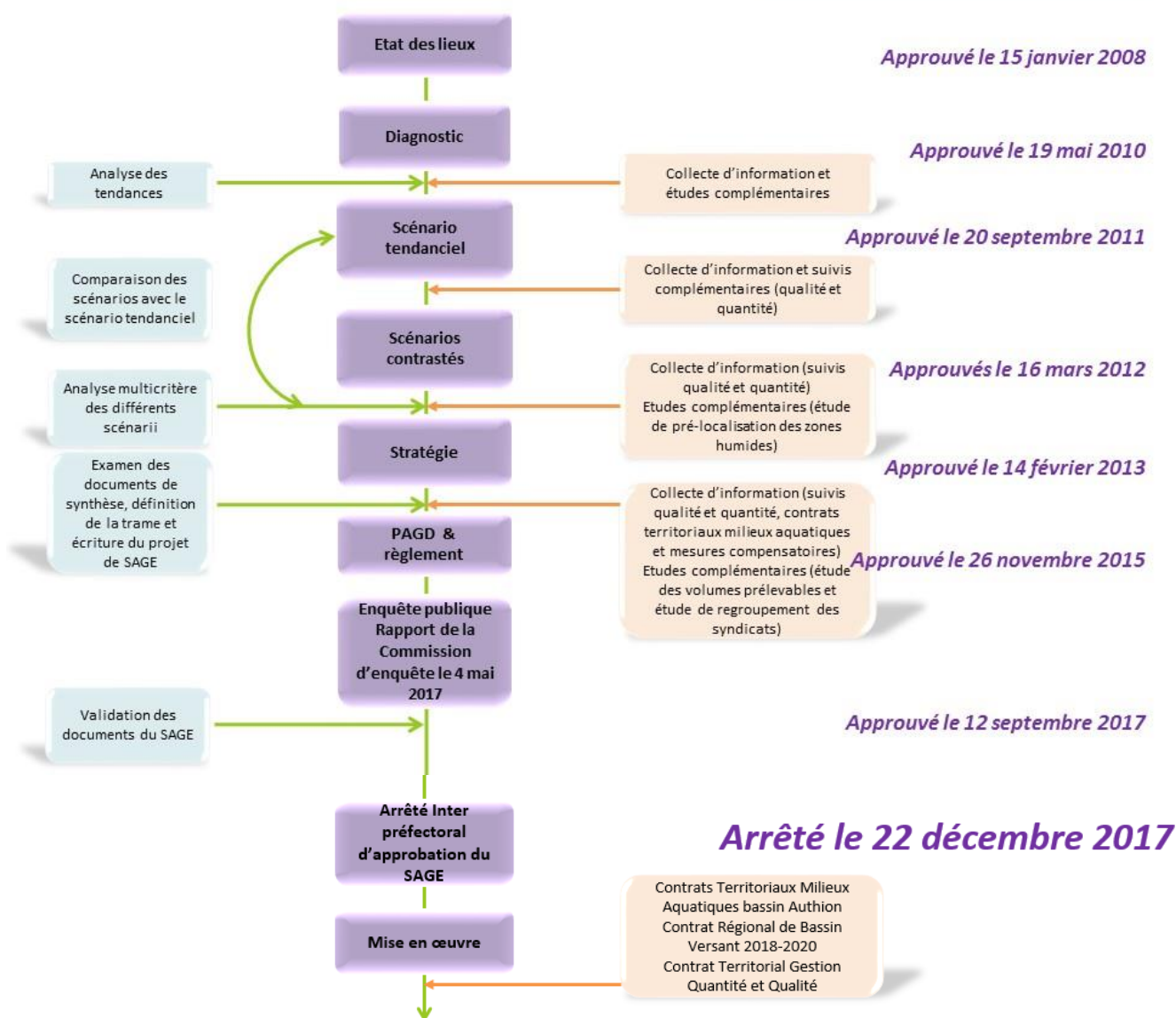
Sa partie Est, quant à elle, jouxte le bassin de la Roumer, petit affluent en rive droite de la Loire.

Les principales caractéristiques des masses d'eau concernées avec leurs objectifs d'échéance de bon état sont présentées en ANNEXE N°1.

1.2 Le Calendrier du SAGE du bassin de l'Authion

Les dates essentielles du Sage sont présentées dans le synoptique ci-dessous.

ETAPES D'ELABORATION DU SAGE, travaux complémentaires et dates d'approbation par la CLE



Après une période de consultation de 117 structures, l'approbation du SAGE en date du 08/11/2016, a marqué l'entrée dans la phase d'enquête publique relative au projet de SAGE et de ses pièces annexes.

L'année 2017 a été marquée par l'enquête publique qui s'est déroulée le 28 février 2017 jusqu'au 31 mars 2017. De nombreuses réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu.

L'avis d'enquête publique favorable est disponible à l'adresse suivante :

http://www.sage-authion.fr/IMG/pdf/avis_ouv._2_pages.pdf

L'arrêté interpréfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis d'approbation du SAGE du bassin de l'Authion du 22/12/2017 a ensuite été publié.

Les documents du SAGE et l'arrêté interpréfectoral sont consultables sur le site internet à l'adresse qui suit :

http://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html

Liens de téléchargement :

https://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html

Ses travaux

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement du SAGE et pièces annexes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Direction de l'interministérialité
et du développement durable
Bureau des procédures
environnementales et foncières

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

Arrêté DIDD-BPEF-2017 n° 349 bis

Approbation du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de
l'Authion

Article 1 : Approbation du SAGE du bassin de l'Authion

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion, joint en annexe 1 au présent arrêté, est approuvé. Il se compose des documents suivants :

- le rapport de présentation
- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- le règlement et ses documents cartographiques
- le rapport environnemental

Angers, le 22 DEC. 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Pascal GAUCI

Tours, le 22 DEC. 2017

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Jacques LUCBEREILH

1.3 Enjeux et objectifs spécifiques du SAGE Authion

A l'issue du travail de diagnostic, les enjeux du SAGE ont été hiérarchisés en fonction de l'expertise technique du territoire, des préoccupations majeures des acteurs et des plus-values attendues du SAGE par rapport à l'existant. Cette hiérarchisation a été adoptée dans les termes suivants :

Enjeux	Plus-values attendues du SAGE	Hiérarchisation des enjeux
Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des Volumes Prélevables par ressources et par usages - Réduction des pertes par évaporation et infiltration dans les eaux souterraines des eaux issues de la réalimentation - Amélioration des débits d'étiage - Obtention d'informations complémentaires sur les impacts des rabattements de nappes sur les niveaux des nappes, les débits d'étiage et les zones humides connexes 	ENJEU N°I
Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de programmes d'actions visant à répondre aux exigences de la DCE (nombreuses masses d'eau concernées) - Gestion collective des ouvrages - Actions de renaturation effectuées dans le cadre des contrats territoriaux - Réalisation d'inventaires homogènes des zones humides à l'échelle du bassin versant - Porter une action forte pour reconquérir le patrimoine écologique (milieux aquatiques et milieux naturels) - Guides de gestion des espaces et des espèces aquatiques 	ENJEU N°II
Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration locale de la connaissance (déficit de connaissance sur l'Authion et ses affluents, du Lathan et son principal affluent La Riverolle, ainsi que l'Automne, les Loges, l'Anguillière et la Curée) - Définition de programmes de mesures et d'actions pour réduire les apports en polluants - Définition de programmes d'actions pour résorber les sources de pollution en lien avec les captages prioritaires du Grenelle¹ (bassins d'alimentation de captages) - Actions plus ciblées que pour les eaux de surface 	ENJEU N°III
Prévenir le risque d'inondations dans le Val d'Authion	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-values potentielles dans les secteurs fortement contributeurs (Changeon, Couason et Lathan) 	ENJEU N°IV
Porter, faire connaître et appliquer le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification de la maîtrise d'ouvrage du bassin versant. 	ENJEU N°V

Liens de téléchargement :

https://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html

Scénarios contrastés et stratégie du SAGE Authion

Téléchargez le rapport de la stratégie et la plaquette (version 15 mars 2013) :

- ▶ Plaquette stratégie collective,
- ▶ Rapport final.

¹ Captages de Beaufort-en-Vallée, Neuillé et Allonnes.

1.4 L'organisation du SAGE Authion

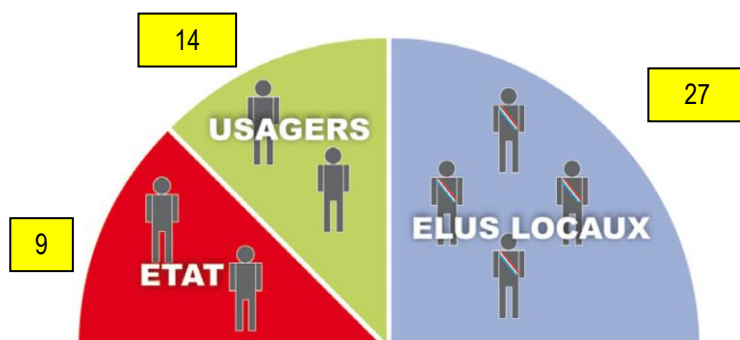
La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'Authion a été constituée par arrêté préfectoral le 5 septembre 2005 et renouvelé par un nouvel arrêté du Arrêté du 5 septembre 2017 (Arrêtés précédents : 5 septembre 2005 modifié le 13/10/2016 & rectificatif 7/11/2016).

http://www.sage-authion.fr/cle-cle_93_fr.html

http://www.sage-authion.fr/IMG/pdf/membre_CLE2018_SAGE_Authion.pdf

Elle comprend à ce jour 50 membres répartis en 3 collèges :

- Des représentants des élus (27 membres).
- Des représentants des usagers et associations (14 membres).
- Des représentants de l'Etat et des établissements publics (9 membres).



La CLE est assistée dans son travail d'élaboration par un bureau (23 membres) et quatre commissions thématiques ouvertes à plus de 100 membres dont les thèmes sont :

- La gestion quantitative de la ressource en eau et inondations.
- Les écosystèmes aquatiques et la morphologie des cours d'eau.
- La qualité des eaux superficielles et souterraines.
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

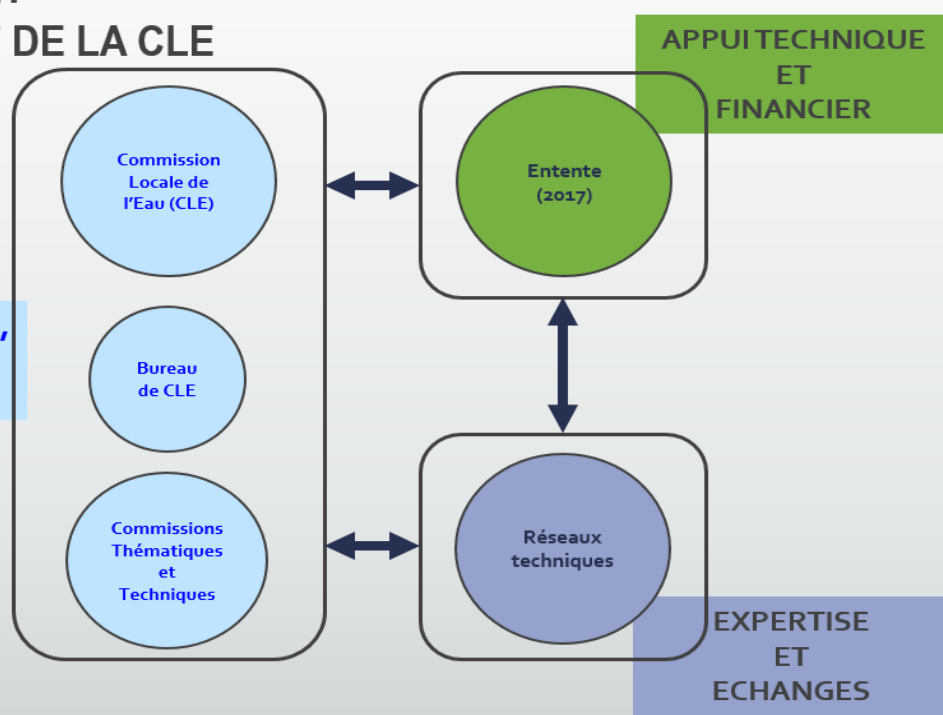
En tant que structure porteuse, l'Entente interdépartementale du bassin de l'Authion (institution interdépartementale) a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE Authion et le début de sa mise en œuvre (début 2017).

Après délibération des six EPCI membres du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) pour la prise de compétence n°12 du L. 211-17, c'est le SMBAA qui portera le SAGE en attendant la structure de bassin prévue au 1^{er} janvier 2019.

STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CLE

- Jeannick CANTIN, Président.
- Patrice PEGE et Denis LAIZE, Vice-Présidents.
- Désignation Vice-Président 37 (procédure en cours).

CONCERTATION,
ELABORATION
ET DECISION.



Fonctionnement de la cellule du SAGE Authion

Les projets de mise en œuvre du SAGE ont entraîné une évolution des tâches.

Malgré cette évolution, les moyens humains sont restés constants :

- Animation-coordination du SAGE.
- Poste de chargé de missions données SIG/communication pour l'élaboration du SAGE Authion, le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), du tableau de bord du SAGE avec le suivi des bases de données du bassin versant en lien avec les Contrats Territoriaux.
- Maintien d'un appui comptable pour la mise en œuvre du SAGE.

La cellule du SAGE Authion comprend actuellement 3 personnels.

La ventilation des tâches pour l'année 2017 s'est établie comme suit :

Poste	Structure	Missions principales	Temps passé %
Animateur	Entente	<ul style="list-style-type: none"> . Fonctionnement général de la cellule SAGE. . Animation/coordination. . Approbation du SAGE. . Suivis qualité et quantité et base de données. . Suivi des études et projets. . Gestion du budget du SAGE avec la secrétaire-comptable, exécution et suivi du budget en coordination avec le trésorier-payeur. 	<ul style="list-style-type: none"> 10% 30% 20% 15% 15% 10%
Chargé de missions SIG/communication	Entente SMBAA	<ul style="list-style-type: none"> . Secrétariat du SAGE. . Appui cartographique, détermination des zones potentielles d'expansion des crues, stage quantité et plan de suivi sédimentaire à l'échelle du Val d'Authion. . Mise en œuvre du plan de communication. . Suivi du tableau de bord et travail des bases de données. . Appui du SMBAA 	<ul style="list-style-type: none"> 30% 70%
Appui comptable	Entente	<ul style="list-style-type: none"> . Participation à l'élaboration des budgets prévisionnels et élaboration du compte administratif en lien avec l'animateur et le trésorier-payeur. 	10%
Stagiaire	Entente en collaboration avec les Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> . Quantité : consolidation des réseaux de suivi et étude des relations nappes-rivières. 	50%

2 Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE, autres réunions ou actions

2.1 Activité des instances du Sage (Bureau et CLE).

Les principales réunions du SAGE ont concerné des réunions de CLE et de son bureau avec l'appui des commissions et comités techniques :

- Réunions de la CLE : 1 réunion de CLE en janvier 2017 pour le lancement de la mise en œuvre (CRBV et CT Qualité&Quantité), 1 réunion de CLE intermédiaire en juillet pour établir un point d'étape sur l'avancement des travaux et 1 réunion de CLE pour présenter le rapport d'enquête publique, organiser les 4 étapes GEMAPI du bassin de l'Authion et adopter le Plan d'Adaptation au changement climatique.

Les comptes rendus de réunions sont disponibles ici :

http://www.sage-authion.fr/telechargements-comptes-rendus-reunion-documents-sage-derniers-comptes-rendus-cle_69_fr.html

- Réunions de Bureau : 5 réunions du bureau de CLE en février, mars, mai, octobre et novembre 2017 pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE et son organisation.

Les comptes rendus de réunions sont disponibles ici :

http://www.sage-authion.fr/telechargements-comptes-rendus-reunion-documents-sage-comptes-rendus-bureau-cle_106_fr.html

Nombre de participants par réunion par rapport au nombre attendu : entre 25 et 40 suivant le type de réunions (entre 5 et 15 représentants par collège), le taux de participation moyen s'établissant entre 50% et 70%. Ce qui témoigne d'une bonne adhésion aux travaux du SAGE d'une manière générale.

L'ensemble des ordres du jour (plan communication et validation des documents du SAGE) et le contenu des principales discussions, conclusions ou décisions sont téléchargeables à l'adresse qui suit : http://www.sage-authion.fr/telechargements_11_fr.html.

Un important travail d'appui et ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage a par ailleurs été mené tout au long de l'année 2017. Des réunions ont ainsi été conduites, proposées ou suivies avec différents acteurs pour :

- Le lancement et programmation du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).
- Le suivi Qualité&Quantité des ressources et convention R&D avec le BRGM pour la reprise du modèle quantité du bassin. Préparation du diagnostic agricole de territoire et suivi des études quantité (Autorisation Unique de Prélèvements, Prises d'eau en Loire et lutte antigel).
- Le suivi et appui des études Milieux Aquatiques (Contrat Territoriaux Milieux Aquatiques et inventaires Zones Humides et inventaires Zones Humides).
- L'appui Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et organisation de la mise en œuvre du SAGE pour le bassin-versant.
- L'édition de la Lettre numérique du SAGE et diffusion du rapport simplifié du SAGE.

D'autres réunions ont par ailleurs eu lieu et notamment toutes celles nécessaire :

- A la procédure d'enquête publique du SAGE élaboré en régie (PAGD, règlement, rapport d'évaluation environnementale et pièces annexes).
- Aux révisions des classements des cours d'eau en Indre-et-Loire et Maine-et-Loire (compilation et remontées des corrections des techniciens rivières).
- Aux problématiques et des enjeux du SAGE (commissions géographiques des syndicats de rivières, Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois (SCOT), etc.).

En ce qui concerne les avis de la CLE ou du Bureau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été destinataire en 2017 de 7 dossiers de déclaration au titre de la nomenclature Eau (Art. R214-10 du code de l'environnement) :

- Un démantèlement de l'Atelier des Matériaux Irradiés (1).
- Des constructions de serres maraichères (2).
- Des travaux d'agrandissement ou d'aménagement (3).
- Des plans d'épandage de boues (1).

Parmi ces dossiers, un dossier sollicitait l'avis de la CLE du SAGE Authion :

- Les travaux démantèlement de l'Atelier des Matériaux Irradiés ont fait l'objet d'un avis défavorable du fait de la non prise en compte des incidences hydrauliques sur les prises d'eau en Loire du bassin de l'Authion. Aucun retour n'a été adressé à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La CLE du SAGE Authion a également été destinataire de nombreuses demandes et sollicitations dans le cadre des études ou démarches quant à la gestion quantitative du bassin :

- Etude d'Autorisation Unique de Prélèvements (démarrage septembre 2017).
- Etude Entente pour les Prises d'eau en Loire (démarrage décembre 2017)
- Arrêté cadre-étiage 49.
- Etude des vigneron (démarrage 2nd semestre 2017).

(Voir détail en ANNEXE N°2).

2.2 Arrêté d'approbation du SAGE, suivi de la GEMAPI et de l'étude gestion quantitative-volumes prélevables

➤ **Arrêté d'approbation du SAGE.**

Suite à l'enquête publique, des derniers ajustements ont été apportés aux documents du SAGE.

L'arrêté inter préfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis du 27 décembre 2017 a entériné le projet de SAGE soumis à consultation et à enquête publique.

Les documents approuvés par l'arrêté d'approbation sont les suivants :

- Rapport de présentation.
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.
- Règlement.
- Documents cartographiques.
- Le rapport environnemental.

Pour rappel, le téléchargement des pièces peut s'effectuer à partir du site internet du SAGE https://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html.

➤ **Suivi de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).**

Suite à la réalisation de l'étude de regroupement de 5 syndicats de rivières terminée en 2014, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a été créé le 1^{er} janvier 2015. Le bassin versant a compté en 2017 plusieurs structures exerçant une partie de la compétence GEMAPI :

- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA) et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (entretien de cours d'eau, manœuvre des ouvrages pour la répartition des eaux et suivi simple des problématiques inondation).
- L'Entente Authion.
- L'Etablissement Public Loire et les services de l'Etat (lutte contre les inondations).

Lors de la CLE du 09/12/2017, quatre grandes étapes ont été validées :

- Première étape (2018) : Ajustement des statuts de chacun des syndicats (SIACEBA et SMBAA) pour répondre au transfert de compétences des EPCI. Avec l'accord des collectivités et des membres de la CLE, possibilité de portage du SAGE.
- Deuxième étape (au plus tard le 1^{er} janvier 2019) : Création d'une structure de bassin de type syndicat mixte pour la GEMA, le portage du SAGE. Cette structure devra être statutairement en mesure de préparer les compétences ou missions liées à la PI en 2020 et/ou en 2024 (en lien avec les réflexions menées par la DREAL de bassin sur les systèmes d'endiguement de Loire).
→ **Mission demandée dans l'étude de structuration GEMAPI.**
- Troisième étape (2020) : Suivant le positionnement des acteurs du bassin, reprise possible de tout ou partie des ouvrages interdépartementaux de l'Entente Authion à l'horizon 2020 avec préparation de l'horizon 2024 (date de rétrocession des levées de Loire).
→ **Possibilité de marché complémentaire.**
- Quatrième étape (2024) : Finalisation du positionnement de la structure de bassin sur la PI Authion et la PI Loire.

➤ **Suivi de l'étude des volumes prélevables.**

Les dernières réunions techniques ont montré qu'il était nécessaire d'établir une convention AELB / Entente/SAGE Authion / BRGM pour une mise à disposition du modèle ANTEA (Gardenia/MARTHE) pour la révision des volumes prélevables tous les six ans.

L'opération, préparée en 2016, a démarré en 2017 pour préparer la prochaine révision du SAGE.

Les travaux 2017 ont portés également sur :

- Le suivi d'une formation par les personnels du SAGE pour l'acquisition et la préparation de la bancarisation de nouvelles données des réseaux de suivis des eaux superficielles et souterraines (préparation bancarisation ADES).
- Le suivi des prélèvements et des travaux de l'Organisme Unique de gestion Collective (OUGC).

Pour mémoire, le résumé de l'étude et l'ensemble des rapports sont toujours disponibles à partir de l'adresse suivante : http://www.sage-authion.fr/ses-travaux-etude-volumes-prelevables_203_fr.html.

3. Actions de communication

3.1 La commission communication du SAGE Authion

La création de la commission communication mixte élus / techniciens du SAGE Authion a été décidée lors du bureau de CLE du 23 mai 2017 puis validée lors de la CLE du 12 septembre 2017.

La commission mixte communication fonctionnera comme suit :

- Un niveau 1 avec la commission mixte élus / techniciens du bassin (Calendrier : 2018 avec les 2 syndicats de rivières et 2019 avec la prochaine structure de bassin).
- Un niveau 2 avec les 6 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) plutôt basé sur des échanges (Cf. illustration suivante). Par exemple, il sera possible de faire des renvois vers les sites de la structure de bassin vers ses membres et inversement.

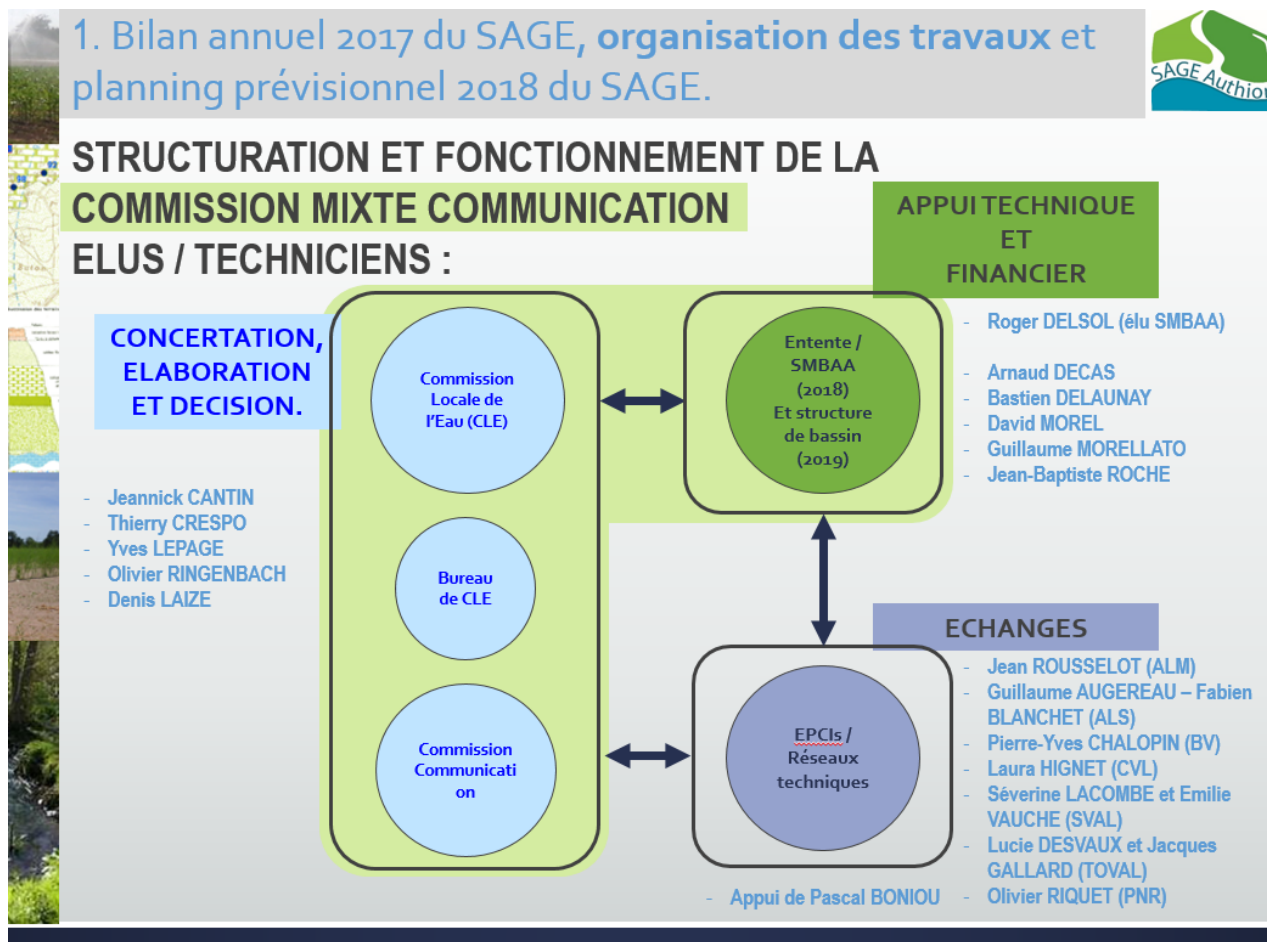
Les membres de la commission communication sont les suivants :

- Cellule de la CLE : Jeannick CANTIN – Président du SAGE, Thierry CRESPO – Association ANPER-TOS, Yves LEPAGE Association Sauvegarde de l’Anjou, Olivier RINGENBACH SIACEBA et Denis LAIZE Chambre d’Agriculture.
- Cellule technique / structure(s) de bassin : Roger DELSOL, Arnaud DECAS, Jean-Baptiste ROCHE, Bastien DELAUNAY, David MOREL et Guillaume MORELLATO.

La commission communication a travaillé sur l’année 2017 à l’élaboration du plan de communication de la CLE avec la démarche suivante :

- Décision de la commission.
- Validation par la CLE.

Pour chacun des EPCIs, nous avons fléché les référents techniques en lien avec les milieux aquatiques ou la biodiversité. Ces référents pourront évoluer vers les personnes en charge de la communication selon le souhait de chacun. Le représentant de l’Agence de l’eau sera également en appui.



3.2 Site internet du SAGE Authion

Le site internet de la CLE du bassin versant de l'Authion : <http://www.sage-authion.fr>, a été mis en ligne en juillet 2007.

Il est actualisé périodiquement suivant l'actualité du SAGE, des Contrats Territoriaux du bassin, de la publication de guides et ou de la mise en ligne de documents du SAGE :

Accès Espace Pro Identifiant Mot de passe Ok

SAGE Authion
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Commission Locale de l'Eau

Téléchargements Questions/Réponses Liens Glossaire Revue de presse Galeries photos

Rechercher Ok
S'inscrire à la lettre web
Votre courriel Ok

Le SAGE
Ses acteurs
Son territoire
Ses travaux
Contact

Actualités

Rapport de présentation simplifié du SAGE de l'Authion

Le SAGE de l'Authion se dote en 2018 d'un nouvel outil de communication afin de mieux faire connaître le SAGE, son territoire, ses acteurs ainsi que ses enjeux.

>> Consultez le Rapport de présentation simplifié

Une nouvelle structure porteuse pour le SAGE Authion

Depuis le 1er janvier 2018, le portage et la mise en œuvre du SAGE Authion ont été transférés de l'Entente Interdépartementale Authion vers le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

>> Plus d'infos sur la nouvelle structure porteuse du SAGE
>> Page facebook

Mise en oeuvre du SAGE Authion

Le projet de SAGE a été approuvé :

- > A l'unanimité, en Commission Locale de l'Eau le 12 septembre 2017.
- > En préfetures par l'Arrêté Inter-préfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis d'approbation du SAGE du bassin de l'Authion du 22 décembre 2017.

>> Téléchargez l'Arrêté Inter-préfectoral d'approbation du SAGE

La CLE débute maintenant la mise en œuvre du SAGE à travers les outils Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMAs), le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) et le Contrat Territorial Gestion Quantité et Qualité (CTGQQ) :

- > Les CTMAs Authion qui s'étalonnent jusqu'en 2019 pour les parties Authion, Changeon/Lane, Couasnon et Lathan médian.
- > Le CRRBV qui est l'outil de financement de la Région des Pays de la Loire pour une durée de 3 ans (2018-2020).
- > Le CT Gestion Quantité et Qualité qui, à travers l'Etude diagnostic agricole de territoire pilotée par les Chambres d'agriculture 37 et 49 pour la période 2018-2020, visera à caractériser la sensibilité du bassin aux prélèvements et sa vulnérabilité aux transferts de polluants et mettra en évidence les pressions quantitatives et qualitatives exercées sur les ressources en eau par les activités agricoles.

Le guide du riverain

Votre guide du riverain est construit autour de 12 fiches thématiques et a pour ambition de vous expliquer les travaux effectués sur votre territoire mais aussi de vous guider dans vos pratiques, afin de préserver au mieux l'eau et ses usages.

Il décrit une gestion applicable dans tout le bassin versant de l'Authion, sur tous les cours d'eau et milieux associés.

Il s'agit de créer un véritable outil de gestion démocratique et

Le mot du président

Le 29 septembre 2017, la Commission Locale de l'Eau avait délibéré favorablement sur les 4 grandes étapes de la structuration de la maîtrise d'ouvrage du bassin de l'Authion. Une de ces étapes comprenait le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE.

Le portage du SAGE va désormais être assuré par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et Affluents (SMBAA) puis par la structure de bassin à partir du 1er janvier 2019 en collaboration avec l'Entente Authion.

Dans le même temps, la mise en œuvre du SAGE avance :

- > Le Contrat Régional de Bassin Versant 2018-2020 a été présenté aux élus de la Commission Environnement du Conseil Régional des Pays de la Loire le 27/04/2018. En attendant la validation définitive du projet prévue au mois de juillet, les demandes de démarrage anticipées des projets peuvent être adressées à la cellule du SAGE.
- > 3 appels à projets Biodiversité de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont été retenus pour l'Authion et ses affluents : Arbre des Vallées (avec le CPIE 37), Amélioration des potentialités agro-écologiques des milieux agricoles du Val d'Authion et Diagnostic et restauration de mares forestières sur les forêts de Chandelaie et Monnaie.
- > Le projet de territoire traduit dans le Contrat Territorial quantité qualité va également être finalisé dans les prochains mois.

Très bonne lecture,
Jeannick CANTIN
Président de la Commission Locale de l'Eau

Le bilan d'activité du site internet de l'année 2017 est le suivant :

Visites : 4 460

Nombre de pages vues : 10 161 (constant par rapport à 2015).

Sources pour se rendre sur le site internet : moteurs de recherche (60%), directement (33%), liens depuis d'autres sites et e-mails (7%).
Les 3 rubriques les plus consultées : (1) « Page d'accueil » (2) « Ses travaux » (3) « Son territoire » (4) « Téléchargements / Comptes-rendus ».

3.3 Le 4 pages de synthèse et le rapport simplifié du SAGE

La **synthèse du projet de SAGE** ou « 4 pages » ainsi que le **rapport simplifié du SAGE** (version n°1) ont été réalisés successivement début et fin 2016. Le rapport simplifié a été soumis aux membres de la commission communication de la CLE et corrigé en 2017.

Le « 4 pages » avait été illustré, validé et distribués aux communes du bassin et leurs groupements, acteurs du bassin-versant de l'Authion en 2016 lors des réunions de présentations (tirage à 800 exemplaires).

Le **rapport simplifié du SAGE** est constitué comme suit :

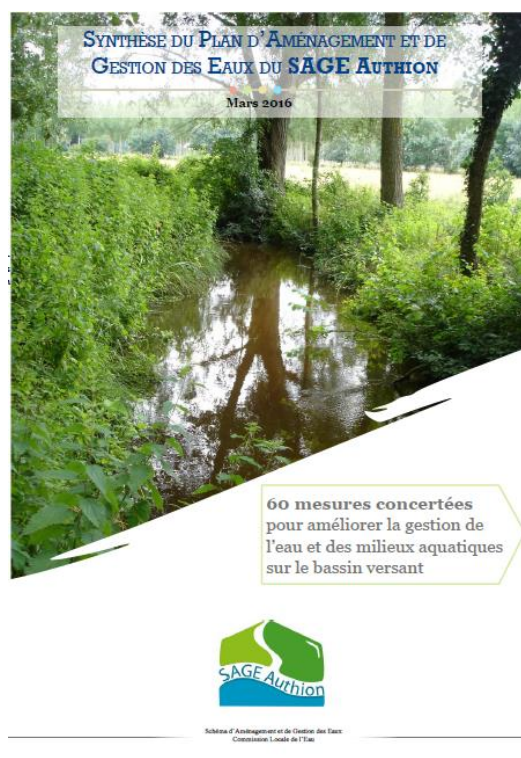
Mot du Président

Présentation du SAGE Authion

- Guide de lecture.
- Synthèse du SAGE par enjeu.
- Quels appuis financiers et techniques pour les porteurs de projet.

CD-Rom

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable.
- Règlement.
- Atlas cartographique.
- Rapport d'évaluation environnementale.
- Tableau de bord 2015.



Comme pour la synthèse du projet de SAGE ou « 4 pages » le guide du riverain, les retours sont très positifs de la part de l'ensemble des acteurs. Un délai est encore nécessaire suite à un changement de Vice-Président.

Un bilan plus complet sera dressé sur l'année 2018 à l'issue de l'envoi des documents du SAGE.

Les documents sont téléchargeables à partir de la page d'accueil du SAGE : <https://www.sage-authion.fr>.

3.3 Journées de concertation, d'échanges techniques et appui 2017

Une étude diagnostic agricole de territoire a été engagée pour le bassin versant de l'Authion Elle vise à établir :

- Le diagnostic précis des caractéristiques de l'activité agricole et des pressions sur les ressources en eau des unités de gestion (UG) les plus déficitaires ou les plus consommatrices du territoire du SAGE Authion (pratiques à risques et vulnérabilité des ressources).
- La définition d'un programme d'actions sur 5 ans, visant à économiser l'eau et à améliorer sa qualité, basé sur le moyen prioritaire 3A du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Authion (en lien avec les autres moyens prioritaires 4A, 4B, 9B, 10A et 10B).

➤ Cycles de réunions du diagnostic territorial.

La CLE a mandaté les Chambres d'agriculture de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire pour conduire un diagnostic agricole de territoire et élaborer un programme d'actions afin de proposer aux agriculteurs du territoire des mesures pour les accompagner dans l'évolution de pratiques plus favorables.

Pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, un travail de concertation a été conduit avec un panel diversifié d'agriculteurs du bassin (environ une centaine) et des techniciens des différentes structures agricoles locales (coopératives, négoce, syndicats de producteurs...)

Enjeux de la concertation locale

- ↪ Affiner et partager le diagnostic.
- ↪ Déterminer des actions et leurs modalités de mise en œuvre permettant de mobiliser les acteurs.
- ↪ Mobiliser les futurs partenaires institutionnels et opérationnels du Contrat Territorial.
- ↪ Mobiliser un panel d'agriculteurs pouvant ensuite être des supports ou des relais auprès des autres producteurs pour la mise en œuvre des actions du programme.

Groupes de concertation et rôles

- ↪ **Comité de Pilotage** : Comité de pilotage de la CLE appuyé par le groupe associations, producteurs agricoles et forestiers de la CLE²,
 - Rôles : orientation, validation du diagnostic et du projet de programme d'actions.
- ↪ **Groupe Technique Prescripteurs** : Ensemble des intervenants techniques des structures agricoles locales : coopératives, négoce, syndicats et organisations de producteurs, donneurs d'ordre des différentes filières implantées sur le bassin intervenant dans le conseil technique ou stratégique auprès des agriculteurs :
 - Rôles dans le cadre de l'étude : affiner le diagnostic, déterminer l'implication des acteurs institutionnels et opérationnels agricoles du bassin dans la mise en œuvre du programme d'actions, déterminer les modalités de mise en œuvre les plus pertinentes des actions.
 - Rôles dans la mise en œuvre du programme :
 - Porter des actions du programme.
 - Mobiliser les agriculteurs pour les actions du programme.
- ↪ **Groupes agricoles** : 3 groupes d'agriculteurs du bassin à l'échelle de 3 secteurs géographiques sur la base d'un regroupement des Unités de Gestion (UG) suivant :
 - Secteur Val d'Authion-Lane : UG Authion Aval, Authion moyen, 3 Rus, Lane et Changeon aval.
 - Secteur Aulnaies / Couasnon : UG Aulnaies et Couasnon.
 - Secteur Lathan /Changeon : UG Lathan aval, Lathan Moyen, Lathan amont et Changeon.

Le rôle des groupes agricoles sera d'affiner le diagnostic, en particulier le volet « pratiques », de proposer des actions répondant aux attentes des producteurs et par la suite d'être des supports ou des relais auprès des autres producteurs pour la mise en œuvre des actions du CT.

La composition des groupes agricoles sera déterminée pour être représentative de la diversité du bassin et du secteur considéré en termes de :

- Système de production : représentation de toutes les filières de production.

² Pdt du SAGE : Jeannick CANTIN, Vice-Présidents : Denis LAIZE et Patrice PEGE, VP 'I&L en cours de désignation – Associations : Yves LEPAGE et Thierry CRESPO – SFA : Jean-Marc LACARELLE.

- Dimension des exploitations (tailles actuelles, Surface Minimum d'Installation (SMI), etc.).
- Pratique ou non de l'irrigation : 2/3 d'irrigants dans chaque groupe.
- Production biologique : présence d'au moins 2 agriculteurs Bio dans chaque groupe.
- Autres éléments pris en compte : mode de commercialisation, âge, adhésion à l'association des irrigants...

Un échantillon représentatif préalable sera proposé au SAGE pour validation.

La participation des agriculteurs aux groupes étant volontaire et dans un souci d'avoir une participation minimale d'une quinzaine de producteurs par groupe, la Chambre d'agriculture a proposé de convier au préalable environ une centaine de producteurs.

Calendrier de la concertation

Les groupes seront réunis à 3 reprises, à des étapes-clés de l'étude :

- ↳ Echanges / validation du diagnostic : semaines 46 et 48 (2017, Cf. ci-dessous).
- ↳ Elaboration des actions du Contrat Territorial : 1^{er} semestre 2018.
- ↳ Validation du programme d'actions : 2nd semestre 2018.

Déroulé des réunions Etape 1 échange et validation du diagnostic

- ↳ Présentation du contexte et des objectifs de l'étude.
- ↳ Tour de table des présents.
- ↳ Présentation des éléments de diagnostic Territoire, Sensibilité et Agriculture + Echanges.
- ↳ Présentation des éléments de diagnostic Pratiques et Pression par enjeux (quantité, qualité, milieu) + Echanges.
- ↳ Présentation du croisement des éléments et analyse AFOM + Echanges.
- ↳ Premier échanges sur les pistes d'actions à développer lors des réunions Etape 2.

Contenu des réunions :

Retrouvez les contenus présentés en réunion à l'adresse qui suit :

http://www.sage-authion.fr/ses-travaux-contrat-territorial-gestion-quantite-qualite_225_fr.html

<p>Vous êtes ici >>> Accueil > Ses travaux > Contrat Territorial Gestion Quantité et Qualité</p> <h2>Contrat Territorial Gestion Quantité et Qualité</h2> <p>Une étude diagnostic agricole de territoire a été engagée pour le bassin versant de l'Authion Elle vise à établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic précis des caractéristiques de l'activité agricole et des pressions sur les ressources en eau des unités de gestion (UG) les plus déficitaires ou les plus consommatrices du territoire du SAGE Authion (pratiques à risques et vulnérabilité des ressources). • La définition d'un programme d'actions sur 5 ans, visant à économiser l'eau et à améliorer sa qualité, basé sur le moyen prioritaire 3A du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Authion (en lien avec les autres moyens prioritaires 4A, 4B, 9B, 10A et 10B). <h3>Cycles de réunions du diagnostic territorial</h3> <p>La CLE a mandaté les Chambres d'agriculture de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire pour conduire un diagnostic agricole de territoire et élaborer un programme d'actions afin de proposer aux agriculteurs du territoire des mesures pour les accompagner dans l'évolution de pratiques plus favorables.</p> <p>Pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, un travail de concertation a été conduit avec un panel diversifié d'agriculteurs du bassin (environ une centaine) et des techniciens des différentes structures agricoles locales (coopératives, négoce, syndicats de producteurs...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Etude des volumes prélevables › Etude de pré-localisation des zones humides › Espèces exotiques envahissantes › Les ouvrages hydrauliques du bassin versant de l'Authion › Cahier des charges à destination des communes et de leurs regroupements pour un diagnostic environnemental › Cahier des charges pour la gestion différenciée des espaces verts › Le guide du riverain › Résultats de l'enquête 2015 › Contrat Territorial Gestion Quantité et Qualité
---	--

Bilan des réunions :

Les réunions suivantes ont été organisées :

	Réunions SAGE	Prescripteurs	Groupes agriculteurs
2017			
19/06/2017	COPIL (Allonnes)		
16/11/17	<u>Groupe suivi CLE</u> la Lande Chasles		
28/11/17		<u>Prescripteurs</u> (Beaufort)	<u>Secteur Val d'Authion-Lane</u> (Beaufort)
29/11/17			<u>Agriculteurs Secteur Lathan /Changeon</u> (Mouliherne)
30/11/17			<u>Agriculteurs Secteur Aulnaies / Couasnon</u> (Beaufort)

Entre 5 et 25 participants étaient présents suivant les groupes.

Le groupe le moins mobilisé étant celui du Secteur Aulnaies / Couasnon.

➤ Journées techniques d'échanges.

En complément, la cellule du SAGE a organisé des journées techniques d'échanges entre les techniciens rivières du bassin versant et les l'Entente Authion.

Plusieurs visites ont eu lieu entre avril et juillet 2017, lors du stage de Tony GEORGETTE, élève de MASTER II à l'Université Géosciences de RENNES, portant sur la caractérisation des échanges nappes-rivières sur le bassin versant de l'Authion (voir page de garde en annexe n°4).

⇒ https://www.sage-authion.fr/ses-travaux-stages-milieu-quantite-qualite_226_fr.html

Ces réunions et points techniques ont permis d'améliorer le suivi des dix unités de gestion du bassin versant de l'Authion en 2017 et de mieux intégrer la compréhension des relations nappes-rivières dans les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA).

A terme, un réseau d'échange à l'échelle des 2 départements pourra réunir les techniciens de rivière des bassins concernés avec les services des DREALs (services hydrologie). **Un projet de convention est actuellement en cours.**

3.4 Les lettres d'information du SAGE

➤ La lettre d'info du bassin.

La première lettre d'info du bassin a été préparée pour envoi début 2017 à l'occasion des vœux du SAGE. Depuis une lettre est éditée tous les deux mois.

Elle porte sur les travaux en rivières, les actualités du SAGE et sera diffusée tous les deux mois auprès de tous les partenaires, délégués des syndicats de rivières, communes et EPCI présents sur le territoire du SAGE, ainsi qu'aux membres de la CLE par messagerie électronique.

Bulletins d'information

- **LETTRE D'INFORMATION**
- Lettre janvier 2018 : New Letter 1
- Lettre octobre 2017 : New Letter 4
- Lettre mai 2017 : New Letter 3
- Lettre mars 2017 : New Letter 2
- Lettre janvier 2017 : New Letter 1
- Lettre annuelle 2016 : Info 2016

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

N°4 2017

La lettre info du bassin

Le mot du Président de la CLE

Arrêté interdépartemental d'approbation du SAGE*, SOCLE* pour la gouvernance du bassin versant et PACC* pour l'adaptation au changement climatique, les sujets à l'ordre du jour de la dernière Commission Locale de l'Eau (CLE) à Savigné-sur-Lathan étaient importants pour notre avenir à tous.

Et maintenant, à l'image de ses délibérations et de son projet politique, la CLE va traduire en interventions concrètes sur le terrain, ses ambitions via ses contrats opérationnels :

- Le Contrat Régional de Bassin Versant 2018-2020 avec la Région des Pays-de-la-Loire : appel à projets du 15 juin au 20 octobre 2017.
- Le Contrat Territorial Quantité et Qualité avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : diagnostic de territoire pour lancement du programme au 1er semestre 2018.

Vous retrouverez l'ensemble des détails des documents du SAGE, des délibérations de la CLE et des contrats opérationnels sur le site internet du SAGE.

Très bonne lecture,

Jeannick CANTIN,
Président de la Commission Locale de l'eau.

Les retours sont très positifs pour l'ensemble des acteurs du bassin.

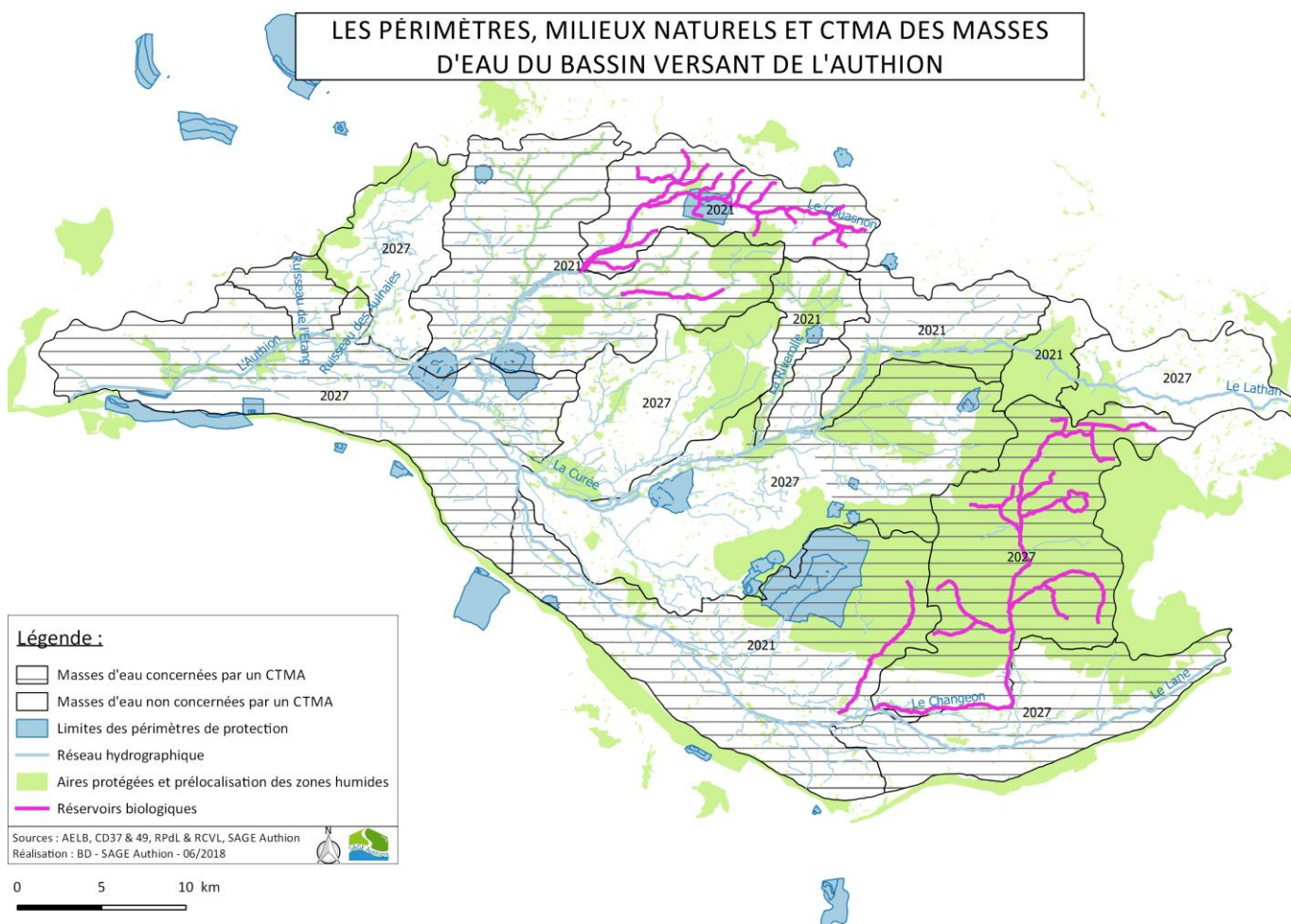
➤ La lettre Aquaveille.

La lettre Aquaveille est diffusée auprès des membres de la CLE et des partenaires techniques soucieux de garder le fil de l'actualité de l'eau. Elle est diffusée régulièrement par messagerie par la cellule du SAGE sur simple demande.

4. Suivi des mesures par masses d'eau

Les actions de restauration des milieux aquatiques sont mises en œuvre comme suit :

- Authion (2013-2018) : 1 Contrat Territorial Milieu Aquatique pour l'aménagement des affluents du cours d'eau et un projet de restauration de la continuité dans le cadre des obligations réglementaires concernant les ouvrages de Pont-Bourguignon, les clapets de Brain-sur-Authion et des Loges.
- Changeon/Lane (2014-2019) : 1 Contrat Territorial Milieu Aquatique pour l'aménagement des deux cours d'eau, la restauration de la continuité sur 7 ouvrages en projet et désensablement.
- Couasnon (2013-2018) : 1 Contrat Territorial Milieu Aquatique pour la restauration des continuités et projets d'aménagement de type R1* à R3* (après un premier contrat permettant l'abaissement de 22 ouvrages et travaux de renaturation entre 2004 et 2008).
- Lathan médian (2013-2018) : restauration des continuités et projets d'aménagement de type R1 à R3 (1 Contrat Territorial Milieu Aquatique).



*R1 à R3 :

R1 = diversification de l'habitat en lit mineur.

R2 = recharge granulométrique pour amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau (radiers pour l'oxygénation,...).

R3 = travaux de reméandrage, retour à l'ancien lit pour l'amélioration de la fonctionnalité du bassin versant (par exemple, recréation de zones d'expansion naturelles de crues, recharge des nappes d'accompagnement...).

(voir PAGD page 119 également)

Le bilan des contrats sous forme de tableau est présentée ci-dessous :

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE				ACTIONS ENGAGEES OU REALISEES
Cours d'eau	code de la masse d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)
AULNAIES	FRGR1027	5	1		4	Diagnostic CTMA et scénarii
AUTHION	FRGR0448	3	3	2	3	CTMA Authion
AUTHION	FRGR0449	3	3	3	3	CTMA Authion
CHANGEON (Amont Authion)	FRGR0450	3	3	3	2	CTMA Changeon Lane
COUASONN	FRGR0453	3	3	3	2	CTMA Couasnon 2013-2018
COUASONN	FRGR1561	3	3	3	2	(Bilan CTMA en cours)
CUREE	FRGR1005	3	1		2	Diagnostic CTMA et scénarii
ETANG	FRGR1003	5	1		2	CTMA Authion
LANE	FRGR0451	3	3	3	3	CTMA Changeon Lane
LATHAN (Aval)	FRGR0452	4	3	4	4	Diagnostic CTMA et scénarii
LATHAN (Médian)	FRGR1004	2	3	2	2	CTMA Riverolle Lathan
LATHAN (Amont)	FRGR2252	3	2	3	3	Projet CTMA
RIVEROLLE	FRGR1006	3	1		2	CTMA Riverolle Lathan

Les actions des contrats sont présentées régulièrement dans la lettre du SAGE <https://www.sage-authion.fr/> et sur le site internet du SAGE : http://www.sage-authion.fr/structure-porteuse-smbaa_200_fr.html


Bulletins d'information

- **LETTRE D'INFORMATION**

Lettre mars 2018 : New Letter 2

Lettre janvier 2018 : New Letter 1

Lettre octobre 2017 : New Letter 4



L'AUTHION ET SES AFFLUENTS COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIES

CTMA COUASONN

Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin du Couasnon 2010-2016 Mai 2016/
Janvier 2018

Lancée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) en mai 2016 à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'étude s'est achevée en janvier 2018. L'objectif était double :

- réaliser le bilan technique, financier et social des actions mises en place dans le cadre du CTMA du bassin du Couasnon sur la période 2010-2016,
- définir le prochain programme de restauration du Couasnon et de ses affluents pour les années à venir.

Les résultats de l'étude montrent :

- une amélioration significative de l'état écologique du Couasnon, principalement sur les secteurs où des opérations de restauration importantes ont été réalisées,
- une bonne acceptation sociale des travaux réalisés,
- des dépenses conformes au budget prévisionnel.

Gestion des ouvrages sur le Val d'Authion - Lane



4. Suivi de la qualité et de la quantité des eaux

Les suivis sont nécessaires aux travaux du SAGE afin :

- D'alimenter le tableau de bord du SAGE (joint aux documents de l'enquête publique).
- De fournir aux institutionnels et acteurs du bassin versant des données fiables, reproductibles et pérennes.
- De permettre un partage et une meilleure connaissance du bassin versant.

Par ailleurs, le suivi quantité est nécessaire pour préparer la reprise et l'actualisation du modèle hydrologique et hydrogéologique du bassin versant prévue à partir de 2017.

Plusieurs suivis existent actuellement dans le cadre des travaux du SAGE :

- Réseau de suivi qualité Entente /SAGE (9 points dont la Riverolle masse d'eau prioritaire) et suivis ponctuels en lien avec les CTMA.
- Réseau de suivi quantité en partenariat avec les membres de la CLE et des commissions de travail du SAGE :
 - . Suivi des écoulements et des assècs en partenariat avec les institutionnels, les syndicats et les acteurs du bassin-versant (90 points avec des chroniques variables).
 - . Suivi de nappes (115 points inventoriés avec des chroniques de données plus ou moins importantes) et inventaire des points de suivi pouvant être intéressants à terme en lien avec l'étude des volumes prélevables et la base de données BSS.
- Réseau de suivi des espèces invasives en partenariat avec les syndicats (Entente, SIACEBA et SMBAA notamment), l'Entente Interdépartementale et le Parc Naturel Loire Anjou Touraine.

Un suivi des travaux du BRGM est par ailleurs effectué régulièrement (suivi régulier des données et transmission du bulletin BRGM, intégration des données des piézomètres de référence et échanges divers avec les acteurs du bassin).

L'ensemble des données 2012-2017 et les données de l'étude des Volumes Prélevables (2012-2015) ont été reprises dans le cadre du stage « suivi quantité » de 2107.

https://www.sage-authion.fr/ses-travaux-stages-milieux-quantite-qualite_226_fr.html

5. Le budget

L'Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE et met à disposition de la CLE un animateur, un chargé de mission SIG-communication et un appui de secrétariat. En complément des ressources financières propres à l'Entente, plusieurs partenaires financiers soutiennent l'élaboration du SAGE :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (animation et études).
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire (animation et études).
- Le Conseil Régional Centre (animation et études).
- Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire (études).
- Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (études).

Les dépenses pour l'année 2017 s'élèvent :

- Fonctionnement : **164 760 €** (charges à caractère général, dépenses communication, charges de personnel et réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles).

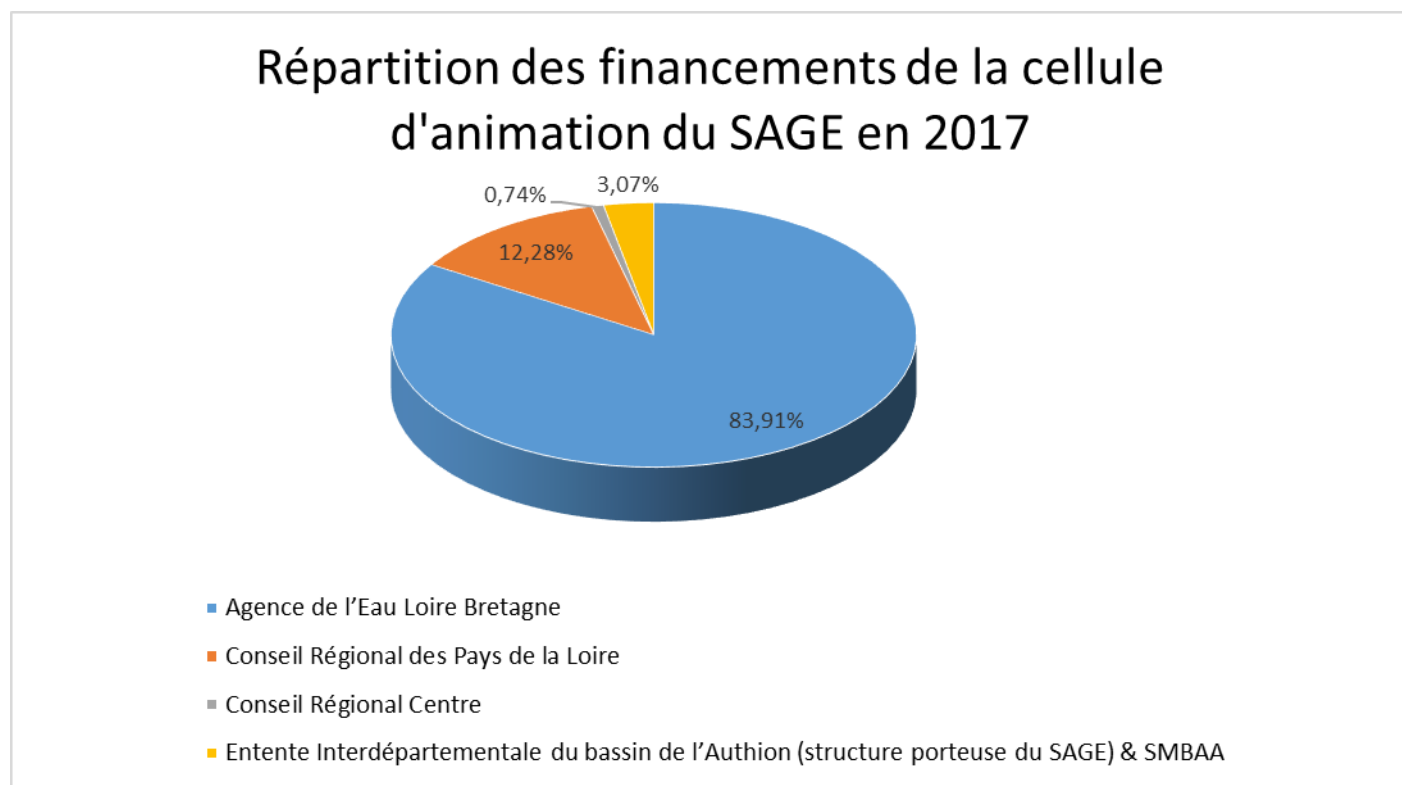
Le bilan 2017 a été équilibré par des recettes de fonctionnement. La totalité des subventions accordées n'a pas encore été perçue dans la mesure où des opérations doivent être finalisées sur l'année 2018.

Les dépenses prévisionnelles proposées pour l'année 2018 s'établissent à :

- Fonctionnement : **225 160 €** (charges à caractère général, dépenses communication, convention BRGM, diagnostic territorial Contrat Territorial Gestion Quantité Qualité, charges de personnel, actions de communication, réseaux de suivi qualité et quantité).
- Investissement : **1 000 €** (matériel informatique).

Le budget 2018 sera équilibré par les recettes de fonctionnement à la réception de la totalité des subventions accordées.

Pour la partie animation (hors études) les financements s'établissent comme suit pour 2017 (en %) :



(Cf. bilan 2017 et budget prévisionnel 2018 en ANNEXE n°5).

6. Analyse 2017 - Perspectives 2018

En 2017, de nombreux travaux du SAGE ont pu être finalisés :

Pour l'élaboration et le suivi du SAGE,

- Arrêté d'approbation du SAGE élaboré en régie (PAGD, règlement, rapport d'évaluation environnementale et pièces annexes).
- Suivi Qualité & Quantité des ressources et convention R&D avec le BRGM pour la reprise du modèle quantitatif du bassin. Préparation du diagnostic agricole de territoire et suivi des études de gestion quantitative (Autorisation Unique de Prélèvements, Prises d'eau en Loire et Lutte antigel).

Pour la mise en œuvre du SAGE,

- Lancement et programmation du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).
- Suivi et appui des études Milieux Aquatiques (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et inventaires Zones Humides).
- Appui à la prise de compétences GEMAPI et organisation de la mise en œuvre du SAGE pour le bassin-versant.

La préparation de la diffusion des documents du SAGE (rapport simplifié) a été retardée en raison d'une modification des membres de la Commission Locale de l'Eau.

La Commission Locale de l'Eau et sa cellule d'animation ont connu des changements à savoir l'arrivée de nouveaux élus au sein de la CLE ainsi qu'un nouvel agent pour l'administration des données et la communication.

Le programme prévisionnel pour l'année 2018 s'établit comme suit :

Communication :

- Mise en place d'une nouvelle commission communication et finalisation du plan de communication.
- Finalisation du projet communication (guide du riverain³, site internet et autres supports).
- Edition des documents du SAGE à grand tirage pour tous les élus et acteurs du bassin.
- Un évènement pour la signature du SAGE et de sa mise en œuvre (CRBV, AAP biodiversité, CT et Life).
- Le lancement de la refonte du site internet avec la nouvelle structure porteuse du SAGE.
- La lettre annuelle (bilan des lettres bi-mensuelles).

Mise en œuvre du SAGE :

- Animation et coordination des acteurs de l'eau du bassin-versant autour du projet de mise en œuvre du SAGE :
 - Finalisation du Contrat Régional de Bassin Versant (70 mesures pour une programmation de 5,5 M€).
 - Suivi de l'Appel à initiatives pour la Biodiversité de l'AELB (en cours : Mares forestières (ONF-EDEN), Diag.agro-écologiques (Loire-Authion) et Arbres des Vallées (CPIE 37).
 - Suivi de la construction et inscription de mesures LIFE au Programme REVERS'EAU de la Région Pays de la Loire.
 - Finalisation de l'étude d'élaboration du Contrat Territorial Gestion Qualité et Quantité (voir calendrier ci-après).
- Mise en œuvre de la convention AELB/SAGE/BRGM sur la gestion quantitative.
- Appui technique aux syndicats de rivières pour la gestion des données et la communication (1/2 poste pour le SMBAA et appui du SIACEBA). Suivi et mise à jour régulière des bases de données existantes⁴ avec les acteurs et institutionnels du bassin versant.
- Appui pour la mise en œuvre de la GEMAPI (étude GEMAPI pour la structure de bassin et étude pour le devenir de l'Entente).
- Suivi des inventaires zones humides et des études complémentaires pour les communes (ex : CC Anjou Loir Sarthe et

³ Diffusion et réédition du guide du riverain (Version 1 : 2015 et Version 2 : 2016).

⁴ LES BASES EXISTANTES ET MIS A DISPOSITION SUR LA PLATEFORME TECHNIQUE DU SAGE :

- Base ouvrages (outil Gebps).
- Base de l'étude des Volumes Prélevables et projet de convention AELB/BRGM/Entente/SAGE (modèle Gardenia/MARTHE du bureau d'études ANTEA).
- Base qualité (export OSUR et traitement S3E).
- Base des biens immobiliers exposés au risque inondation et zones potentielles d'expansion des crues.
- Bases des espèces exotiques envahissantes et zones humides (travail avec le PNRLAT).
- Autres bases (révision des cours d'eau, plans d'eau, etc.).

Saumur Val de Loire et autres EPCI volontaires).

Poursuite des suivis :

- Poursuite des suivis terrain qualité, quantité et espèces exotiques envahissantes.
- Appui des suivis sédimentaires lancés en 2016 et suivi de l'élaboration du plan de gestion différencié du réseau maillé du val d'Authion-Lane.
- Mise en place des protocoles de gestion.

Calendrier pour la finalisation de l'étude d'élaboration du Contrat Territorial Gestion Qualité et Quantité :

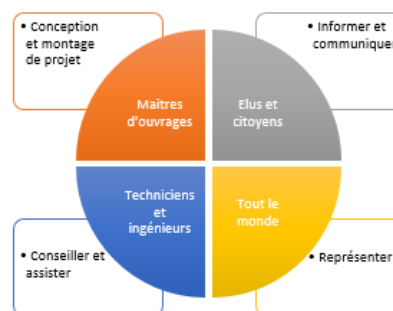
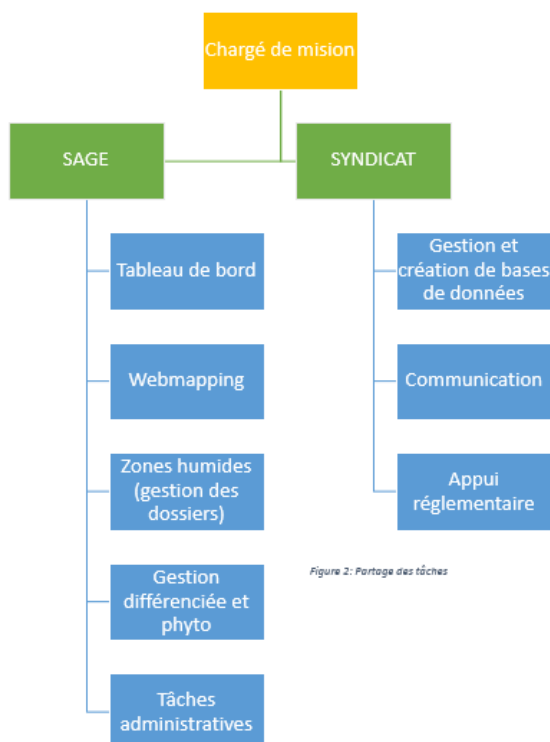
2018			
06/06/18	Livraison rapports phase 1&2 <u>Groupe suivi CLE</u>		
12/06/18	<u>Bureau de CLE</u> Neuillé		
19/06/18	COPIL (Vernantes)		
21/06/18		<u>Prescripteurs (Beaufort)</u>	<u>Secteur Val d'Authion-Lane (Beaufort)</u>
27/06/18			<u>Agriculteurs Secteur Lathan /Changeon (Mouliherne)</u>
27/06/18			<u>Agriculteurs Secteur Aulnaies / Couasnon (Chavaignes)</u>

La ventilation des tâches des 3 personnels et du stagiaire s'établit comme suit :

Poste	Structure	Missions principales	Temps passé %
Animateur	Entente	<ul style="list-style-type: none"> . Fonctionnement général de la cellule SAGE. . Animation/coordination. . Approbation du SAGE. . Suivis qualité et quantité et base de données. . Suivi des études et du plan de communication. . Gestion du budget du SAGE avec la secrétaire-comptable, exécution et suivi du budget en coordination avec le trésorier-payeur. 	10% 30% 20% 15% 15% 10%
Chargé de missions SIG/communication	Entente SMBAA	<ul style="list-style-type: none"> . Secrétariat du SAGE. . Appui cartographique, détermination des zones potentielles d'expansion des crues, stage quantité et plan de suivi sédimentaire à l'échelle du Val d'Authion. . Mise en œuvre du plan de communication. . Suivi du tableau de bord et travail des bases de données. . Appui du SMBAA 	30% 70%
Chargé de missions Quantité/Qualité	SMBAA	Lancement prévu fin 2018 pour début 2019 : <ul style="list-style-type: none"> . Suivi quantité et qualité des eaux superficielles et souterraines avec bancarisation des chroniques de données sous les outils ADES, BANQUE HYDRO V3, OSUR et MOLOSSE. . Suivi et appui pour la mise en œuvre des conventions R&D du BRGM. . Suivi et mise en œuvre du Contrat Territorial Quantité et Qualité. 	25% 25% 50%
Appui comptable	Entente	<ul style="list-style-type: none"> . Participation à l'élaboration des budgets prévisionnels et élaboration du compte administratif en lien avec l'animateur et le trésorier-payeur. 	10%
Stagiaire	Entente en collaboration avec les Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> . Qualité : identification des bassins versants les plus contributeurs. 	50%

L'appui de la cellule du SAGE au SMBAA et au SIACEBA pour 1/2 poste de chargé de mission est prévu comme suit :

- 1/2 poste pour le SMBAA (voir synoptique).
- et appui du SIACEBA (mise à disposition de plateforme techniques d'échanges et prêts de matériels).



La plupart des travaux du SAGE ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Régions Pays-de-la-Loire et Centre Val de Loire ainsi que Conseil Départemental d'Indre-et-Loire avec l'appui des services de l'Etat.

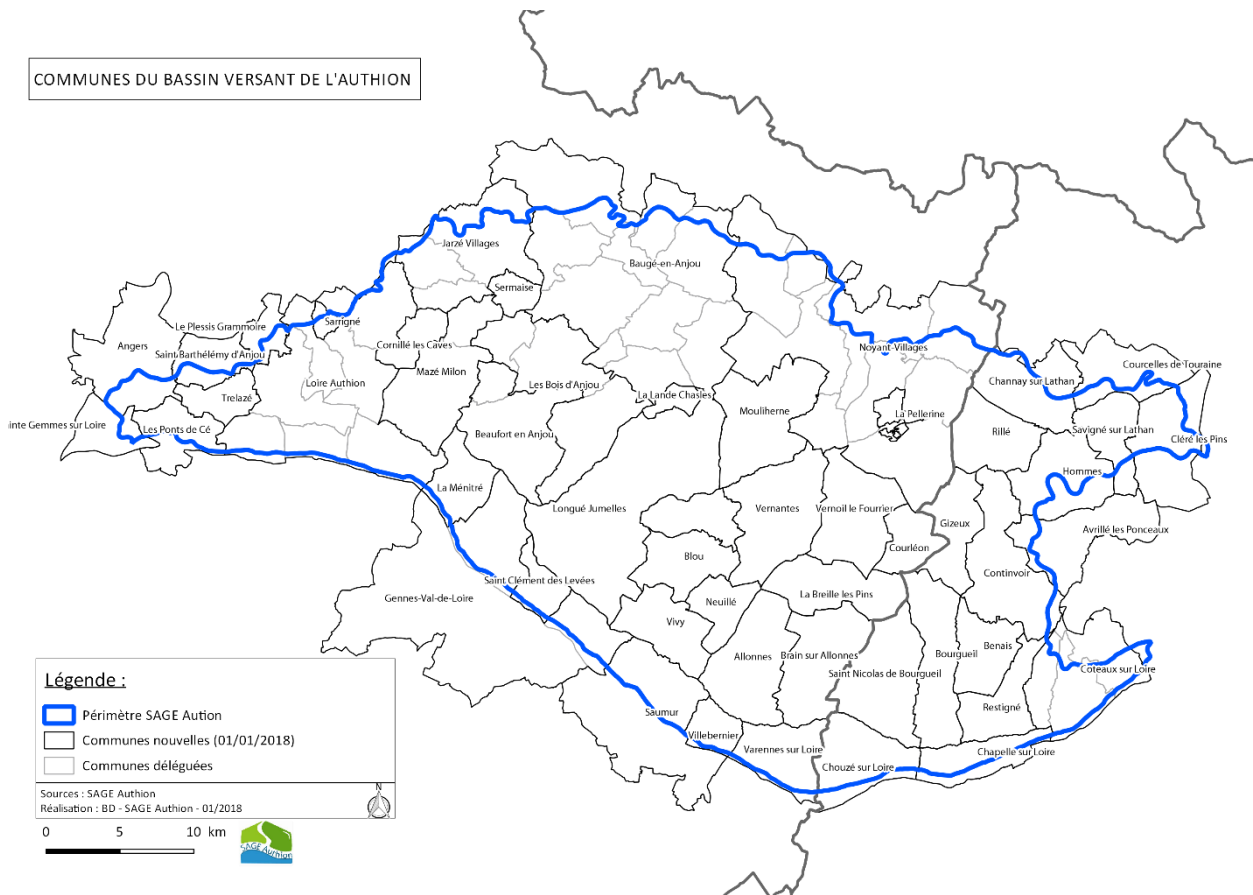
AELB : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

Etat : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Région Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/>

Région Centre Val de Loire : <http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil.html>

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire : <http://www.departement-touraine.fr/>



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE MAINE ET LOIRE – INDRE ET LOIRE

pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la Vallée de l'Authion



ANNEXES

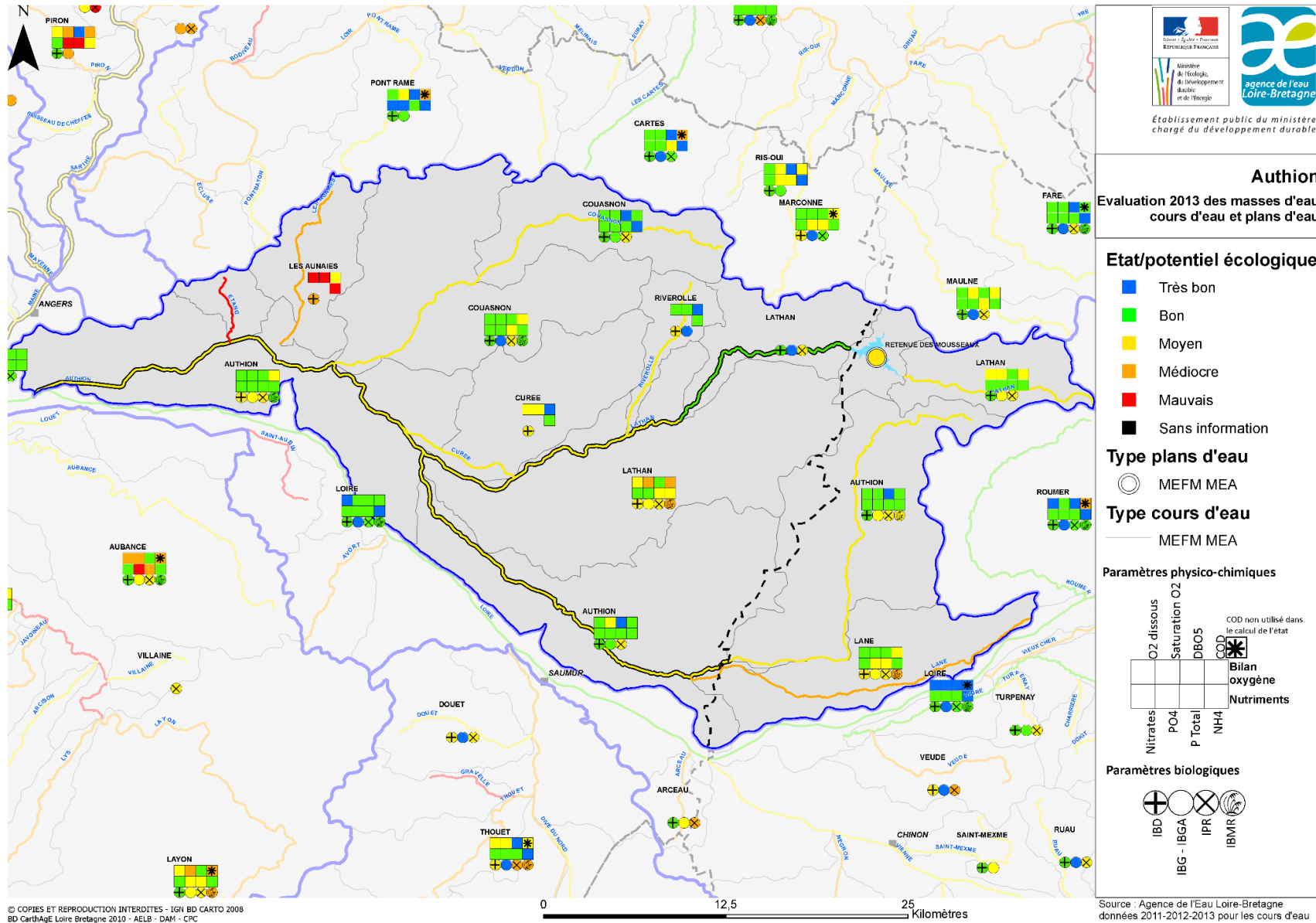
ANNEXE N°1 : Masses d'eau du bassin-versant avec tableaux des échéances et des seuils.

ANNEXE N°2 : Liste des dossiers de déclaration soumis à la CLE.

ANNEXE N°3 : Stage pour la caractérisation des échanges nappe-rivière.

ANNEXE N°4 : Bilan financier annuel 2017 et Prévisionnel 2018.

ANNEXE N°1 : Evaluation 2013 des masses d'eau cours d'eau et plans d'eau du bassin versant de l'Authion (source : AELB)



ANNEXE N°1 : Liste des masses et de leurs objectifs d'échéance

Tableau des échéances et des seuils qualité des eaux superficielles pour les nitrates.

OBJECTIFS QUALITE FIXES POUR LES NITRATES					
Masses d'eau et points de mesures		NO ₃ mg/l quantile 90 (2006-2011)	NO ₃ mg/l quantile 90 (2014-2017)	Objectifs qualité mg NO ₃ /l (non dégradation - non dépassement)	Délai d'atteinte des objectifs qualité et du bon état
Nom simplifié de la masse d'eau N° de la masse d'eau (code SANDRE)	Nom de la station N°station de suivi (code SANDRE)				
Le Lane FRGR0451	Le Lane à La Chapelle-sur-Loire N°04103550	13,4	16,30	13 - /	2027
Le Changeon (Amont Authion) FRGR0450	Le Changeon au Port des Grenelles à Saint-Nicolas-de-Bourgueil N°04103500	16,68	12,48	17 - /	2027
Le Lathan (amont) FRGR2252	Le Lathan au pont de la RD749 à Rillé N°04103910	35,63	33,90	/ - 30	2027
Le Lathan (aval) FRGR0452	Le Lathan à la Moutonnerie à Longué-Jumelles N°04103950	29,28	19,70	29 - /	2027
Le Couasnon (amont) FRGR1561	Le Couasnon au pont du terrain de camping à Baugé N°04104100	43,9	41,30	/ - 30	2021
Le Couasnon (aval) FRGR0453	Le Couasnon à la Hussonnière à Gée N°04104200	36,52	32,10	/ - 30	2021
L'Authion (médian) FRGR0448	L'Authion au Pont des Malheurs à Brain-sur-Allonnes N°04103600	13,99	14,00	14 - /	2021
L'Authion (aval) FRGR0449	L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont RD952) N°04104500	24,56	17,80	25 - /	2027
Les Aulnaies FRGR1027	Les Aulnaies à Corné N°04104300	34	35,00	/ - 30	2027
La Curée FRGR1005	La Curée au Grésigné (Brion) N°04591001	20,7	23,60	21 - /	2027
La Riverolle FRGR1006	La Riverolle (Mouliherme) N°04103935	21	13,80	21 - /	2021
Retenue des Mousseaux FRGL089	Partie Mousseaux du complexe de Rillé (hors Pincemaille) N°L911510	Valeur max 18,2 mg/l (2011)	nd	18 - /	2021

Tableau des échéances et des seuils qualité des eaux superficielles pour le phosphore.

OBJECTIFS QUALITE FIXES POUR LE PHOSPHORE					
Points de mesures		Ptotal mg/l quantile 90 (2006-2011)	Ptotal mg/l quantile 90 (2014-2017)	Objectifs qualité mg Ptot /l (non dégradation - non dépassement)	Délai d'atteinte des objectifs qualité et du bon état
Nom simplifié de la masse d'eau N° de la masse d'eau (code SANDRE)	Nom de la station N°station de suivi (code SANDRE)				
Le Lane FRGR0451	Le Lane à La Chapelle-sur-Loire N°04103550	0,24	0,26	/ - 0,2	2027
Le Changeon (Amont Authion) FRGR0450	Le Changeon au Port des Grenelles à Saint-Nicolas-de-Bourgueil N°04103500	0,13	0,14	0,13 - 0,2	2027
Le Lathan (amont) FRGR2252	Le Lathan au pont de la RD749 à Rillé N°04103910	0,13	0,13	0,13 - 0,2	2027
Le Lathan (aval) FRGR0452	Le Lathan à la Moutonnerie à Longué-Jumelles N°04103950	0,21	0,29	/ - 0,2	2027
Le Couasnon (amont) FRGR1561	Le Couasnon au pont du terrain de camping à Baugé N°04104100	0,16	0,10	0,16 - 0,2	2021
Le Couasnon (aval) FRGR0453	Le Couasnon à la Hussonnière à Gée N°04104200	0,20	0,14	/ - 0,2	2021
L'Authion (médian) FRGR0448	L'Authion au Pont des Malheurs à Brain-sur-Allonnes N°04103600	0,12	0,19	0,12 - /	2021
L'Authion (aval) FRGR0449	L'Authion aux Ponts-de-Cé (pont RD952) N°04104500	0,23	0,24	/ - 0,2	2027
Les Aulnaies FRGR1027	Les Aulnaies à Corné N°04104300	2,79	1,06	/ - 0,2	2027
La Curée FRGR1005	La Curée au Grésigné (Brion) N°04591001	0,15	0,19	0,15 - /	2027
La Riverolle FRGR1006	La Riverolle (Mouliherme) N°04103935	0,32	0,20	/ - 0,2	2021
Retenue des Mousseaux FRGL089	Partie Mousseaux du complexe de Rillé (hors Pincemaille) N°L911510	Valeur max 0,04 mg/l (2011)	nd	/ - 0,03	2021

Bassin Loire-Bretagne
SAGE Authion

Etat chimique 2011 des eaux souterraines





Données 2007 à 2011

Etat et objectifs chimiques

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027
-  Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
-  Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
-  Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
-  Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
-  Tendence à la hausse

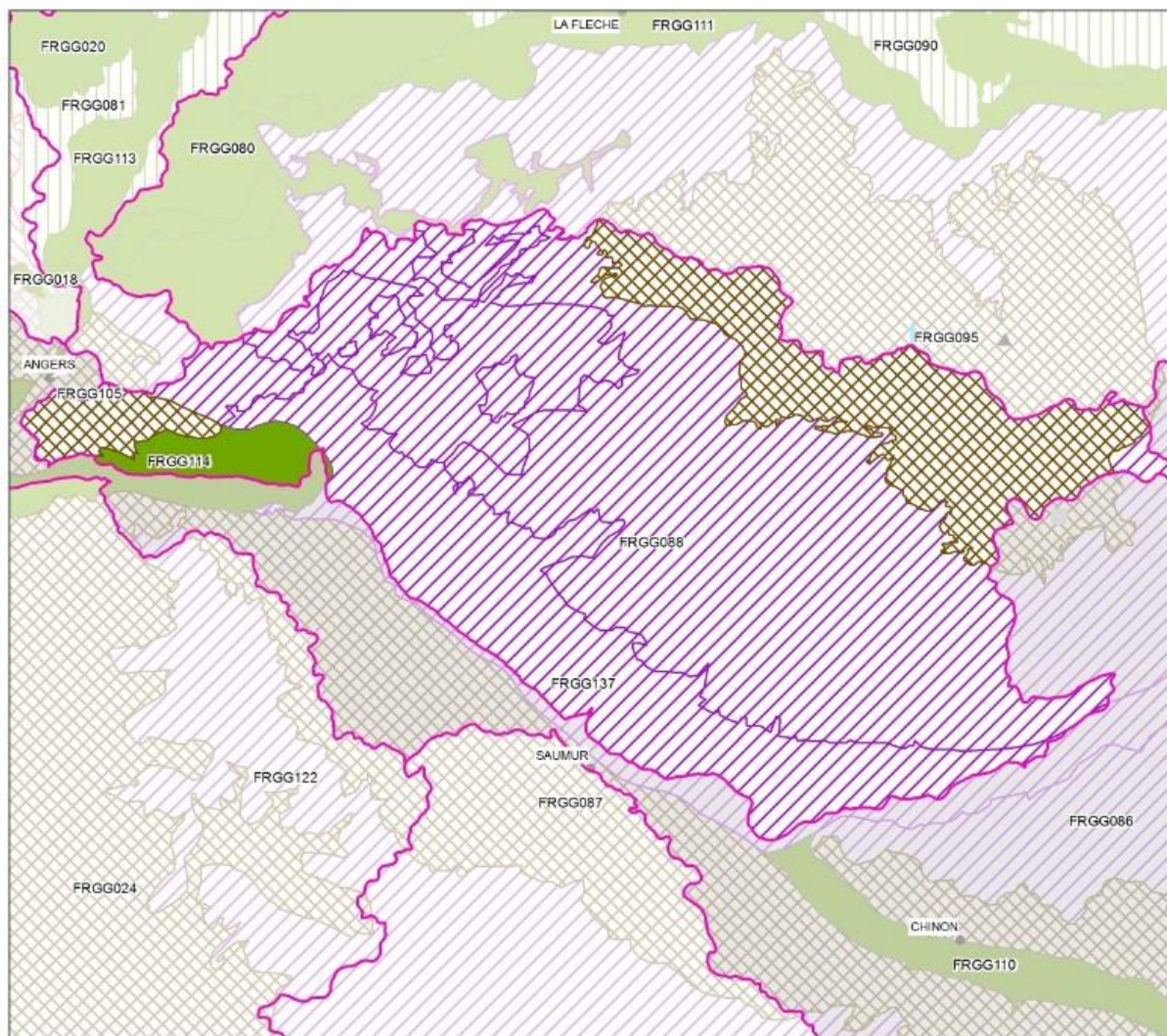
Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

-  cause nitrates
-  cause pesticides
-  villes principales
-  SAGE



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 01/08/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Tableau des échéances et des seuils qualité des eaux souterraines pour les nitrates

Pour les masses d'eaux souterraines, les objectifs qualitatifs fixés sont :

- La non-dégradation de l'état actuel des masses d'eau souterraine listées ci-dessous.
- Le non dépassement des normes définies pour les eaux potables distribuées, soit 50 mg NO₃/l.

OBJECTIFS QUALITE FIXES POUR LES NITRATES				
Masses d'eau et points de mesures		NO ₃ mg/l valeur interannuelle Période 2007-2011 <u>Période 2014-2017</u>	Objectifs qualité mg NO ₃ /l (non dégradation - non dépassement)	Délai d'atteinte des objectifs qualité et du bon état
Nom de la masse d'eau N° de la masse d'eau (code SANDRE)	Nom de la station N°station de suivi (code BSS)			
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord FRGG088	21 qualitomètres Voir annexe n°7	Valeur min : 1.5 Valeur min : 0.5 (04575X0003/FAEP) Valeur max : 47,9 Valeur max : 49 (04568X0037/FAEP)	Valeurs entre 0.5 (Chaussée à Cléré) et 47,9 (Haut Busson à Savigné)	2027
Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine FRGG095	-	-	-	2027
Maine FRGG105	-	-	-	2021
Alluvions Loire Armoricaïne FRGG114	-	-	-	2015
Sables et grès libres du Cénomaniens - unité Loire FRGG122	3 qualitomètres Voir annexe n°7	Valeur min : 1.8 Valeur min : 1.17 (04552X0081/FPJ)	1.8 (Petit Jusson)	2021
Alluvions Loire moyenne après Blois FRGG137	1 qualitomètre Voir annexe n°7	Valeur min : 0.9 Valeur min : 1.02 (04548X0124/F)	0.9 (Bout du Moulin)	2015
Sables et grès captifs du Cénomaniens - unité de la Loire FRGG142	19 qualitomètres Voir annexe n°7	Valeur min : 0.5 Valeur min : 0.83 (04562X0003/AEP) Valeur max : 1,5 Valeur max : 2.8 (04863X0043/FAEP)	Valeurs entre 0.5 (Les Moulins) et 1.5 (Forages de Bourgueil)	2015

Tableau des échéances et des seuils qualité des eaux superficielles et souterraines pour les pesticides

Pour les masses d'eaux superficielles et souterraines, les objectifs qualitatifs fixés sont :

La non-dégradation de l'état actuel de l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines.

Le non dépassement des seuils définis dans le tableau présenté ci-dessous (Seuil de non dépassement de 2 µg/l par molécule et 5 µg/l pour le total des pesticides pour les eaux brutes).

OBJECTIFS QUALITE FIXES POUR LES PESTICIDES				
Points de mesures		Pesticides µg/l Moyenne (période)	Objectifs qualité µg/ (non dégradation - non dépassement)	Délai d'atteinte des objectifs qualité et du bon état
Nom simplifié de la masse d'eau N° de la masse d'eau (code SANDRE)	Nom de la station N°station de suivi (code SANDRE)			
L'Authion (médiante) FRGG0448	L'Authion au Pont des Malheurs à Brain-sur- Allonnes N°04103600	0,6 (2010-2012)	0,6	2021
L'Authion (aval) FRGG0449	L'Authion aux Ponts- de-Cé (pont RD952) N°04104500	0,3 (2007-2012)	0,3	2027
Pour les masses d'eau souterraines, l'objectif qualitatif fixé est conforme aux normes des eaux potables distribuées, soit 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour le total des pesticides en 2015.				

D'après tableaux validés en phase stratégie du SAGE réactualisés à partir des données de SDAGE 2016-2021.

ANNEXE N°2 : Liste des dossiers de déclaration transmis à la CLE.

N°	Date Transmission	LSE Loi sur l'Eau	Périmètres (Commune, etc.)	Maître d'ouvrage	Type	Observations	Pièces transmises	AVIS
		A : autorisation D : Déclaration	Libellé de la commune	Libellé (Titre du rapport, autre, etc.)	F : forage - P : plan d'eau - B : Bassin - D : drainage - etc.	Pour avis Pour information	rapport, etc.	date du réceptionné
88	26/12/2016	A	AVOINE	EDF	Démantelement AMI	avis	rapports	Défavorable
89	25/08/2017		ANGERS	ALM	plan d'épandage des boues	avis	projet	
90	26/09/2017	D	VARENNES SUR LOIRE	SCEA VALERIANE	Construction de serres maraichères	info	rapport	
91	26/09/2017	D	VARENNES SUR LOIRE	EARL LES SABLES	Construction de serres maraichères	info	rapport	
92	26/09/2017	D	TRELAZE	TRELAZE	Aménagement parking pour halte ferroviaire	info	rapport	
93	26/09/2017	D	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU	Agrandissement de la station d'épuration	info	rapport	
94	26/09/2017	D	FONTAINE GUERIN	FONTAINE GUERIN	Aménagement du quartier du Clos de Villiers	info	rapport	

Les projets transmis en 2017 sont majoritairement des dossiers pour observations.

Le projet d'Angers Loire Métropole n'a pu faire d'un avis pour un problème de calendrier.

Caractérisation des échanges nappe-rivières sur le bassin versant de l'Authion



Rapport de stage, pour l'obtention du
Master 2 : Hydrogéologie, Hydropédologie et Hydrobiogéochimie (H3)

Structure d'accueil : Entente Interdépartementale pour l'Aménagement et la mise en valeur de l'Authion
Maître de Stage : David MOREL, animateur SAGE Authion

Structure de Formation : Université de Rennes 1 et Agro Campus Ouest
Référent : Olivier Bour, Enseignant-chercheur, OSUR-Université de Rennes 1

Auteur : Tony GEORGETTE

Année Universitaire : 2016-2017

Stages milieux, quantité et qualité

Caractérisation des échanges nappes-rivières sur le bassin versant de l'Authion - 2017

Stage réalisé par Tony GEORGETTE, étudiant à l'Université de Rennes 1 et à l'Agro Campus Ouest au sein de la cellule du SAGE.

Résumé

Le bassin versant de l'Authion est soumis à une problématique de gestion de la ressource en eau. La mise en place du SAGE et la réalisation d'un modèle hydrogéologique de bassin dans le cadre de la réalisation d'une étude sur les volumes prélevables, a permis de fédérer les acteurs de l'eau sur le bassin pour permettre un développement économique dans le respect de la ressource et de l'environnement.

Toutefois, la qualité du modèle peut être augmentée significativement en fiabilisant les points de suivi des eaux souterraines et superficielles. Le SAGE a su mettre en place un réseau interne de suivi extrêmement dense. Un des objectifs principal du stage est donc de fiabiliser les réseaux de suivi et de pérenniser la mesure, afin de pouvoir la partager. La mise en évidence, des problématiques de fiabilité d'acquisition et de traitement des données, ainsi que la critique des stations de mesure a permis de constituer une étape préalable à la réalisation d'un programme d'actions.

En parallèle, la réflexion concernant les relations nappe-rivière dans des secteurs d'intérêts pour l'alimentation en eau du bassin, à l'aide de jaugeage différentiel et d'interprétation d'observations, a permis de mettre en évidence des fonctionnements hydrogéologiques et de créer des outils d'aide à la décision pour optimiser la gestion des ouvrages et les aménagements hydro-morphologiques. Ce rapport constitue donc la base méthodologique pour acquérir et traiter des données et la base théorique sur les relations nappes-rivières dans le bassin de l'Authion.

► [Rapport de stage](#)

ANNEXE N°5 : Bilan financier 2017 et budget prévisionnel 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses fonctionnement			BILAN FINANCIER 2017 BALANCE COMPTABLE	
Articles	LIBELLES	Réalisé mandats émis2017	Reste à réaliser au 31/12/2017	Total Pour BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL ANIMATION	12 973,64	-	18 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES ANIMATION	84 453,05	-	93 400,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	299,25		2 000,00
SOUS TOTAL 1 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANIMATION		97 725,94	-	113 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL SUIVI QUALITE	23 269,73	-	36 108,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL ETUDES&ASSISTANCE JURIDIQUE	40 193,67	46 032,80	75 552,80
SOUS TOTAL 2 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUIVI QUALITE, ETUDES ET PROJET		63 463,40	46 032,80	111 660,80
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 571,49		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		164 760,83	46 032,80	225 160,80
Recettes de fonctionnement			BILAN FINANCIER 2017 BALANCE COMPTABLE	
Articles	LIBELLES	Réalisé titres émis	Reste à réaliser au 31/12/2017	Total Pour BP 2018
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	-	
	AUTO FINANCEMENT (ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE AUTHION) ANIMATION	3 000,00	-	3 405,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ANIMATION	94 725,94	-	110 095,00
SOUS TOTAL 1 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANIMATION		97 725,94	0	113 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS SUIVI QUALITE	23 269,73	-	36 108,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ETUDES ET PROJET	43 851,06	45 946,89	75 466,90
SOUS TOTAL 2 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUIVI QUALITE, ETUDES ET PROJET		67 120,79	45 946,89	111 574,90
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	0,00	0,00	0,00
R002	EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N+1)		85,90	85,90
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		164 846,73	46 032,80	225 160,80